

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui
Sont-ils appliqués ? - Non !

Revue bi-mensuelle paraissant le 10 et le 25

ABONNEMENTS

UN AN

France 15.00
Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e

TÉL. FLEURUS 02-92

Directeur : Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent
du 1^{er} de chaque trimestre.

SOMMAIRE

NUMÉRO SPÉCIAL

EN L'HONNEUR DU

26^e ANNIVERSAIRE DE LA LIGUE

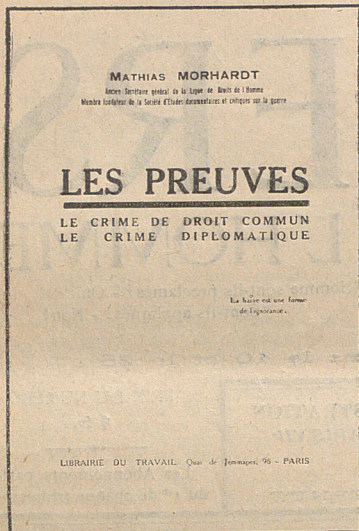
Discours de MM. Victor BASCH, Paul PAINLEVÉ,
C. BOUGLÉ, FRANÇOIS-ALBERT, MALVY,
PAUL-BONCOUR, Ferdinand BUISSON,
R. KUCZYNSKI

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

A l'occasion du 10^e anniversaire de la guerre

VIENT DE PARAÎTRE



Un volume de 340 pages, prix 10 frs

Adresser commande par chèque postal n° 43.08 au nom de
Marcel HASFELD, Paris (X^e)

En vente :

Goldsky est innocent

PAR M^e PIERRE LÖEWEL

Avocat à la Cour d'Appel de Paris

PRIX : 1 fr

L'affaire Landau

Par M^e RENÉ BLOCH

Avocat à la Cour, Docteur en Droit

Prix : 0 fr. 50

Landau est innocent

PAR M^e FERNAND CORCOS

Avocat à la Cour d'Appel de Paris
Membre du Comité Central

Aux Bureaux de la Ligue

NOS PUBLICATIONS

Le texte des brochures marquées d'un astérisque a été
publié dans les Cahiers des Droits de l'Homme :

<i>Etudes documentaires sur l'affaire Caillaux</i> , la brochure	0 50
La Série de 8	4 »
<i>Les Interrogatoires de M. Caillaux devant la Commission d'Instruction de la Haute-Cour</i> , la brochure	0 75
La Série de 9	6 »
* <i>Pour le Peuple Egyptien</i> , par Gabriel SEAILLES, A. AULARD, Victor MARGUERITE, WACYF-BOUTROS-GHALI (1920)	0 50
* <i>L'Albanie et la Paix de l'Europe</i> , par d'ESTOURNELLES DE CONSTANT, Emile KAHN (1920)	2 »
* <i>Pour l'Arménie Indépendante</i> , par F. BUISSON, Victor BÉRARD, Paul PAULEVÉ, SEVERINE (1920)	2 »
<i>Le Congrès National de 1921</i> (compte rendu sténographique), une volume de 420 pages	5 »
<i>Congrès 1922 et Congrès 1923</i> , chaque année....	6 »
* <i>Le Congrès International de 1923</i>	1 »
<i>Collections 1921, 1922 et 1923 des Cahiers des Droits de l'Homme</i> avec table alphabétique et analytique, chaque année	18 »
Les mêmes collections reliées chaque année	35 »
<i>L'Affaire Landau</i> , par M ^e René BLOCH	0 50
<i>Goldsky est innocent</i> , par M ^e Pierre LÖEWEL	1 »
<i>Gabriel Séailles</i> par M. Victor BASCH	1 »
<i>La théorie de la violence et la Révolution française</i> , par M. A. AULARD	1 »
<i>Landau est innocent</i> , par M ^e CORCOS	» »
<i>Le bloc national et l'école laïque</i> , par Henri GARMARD	» »

SOUS PRESSE :

L'Histoire Sommaire de l'Affaire Dreyfus

Par M. Th. REINACH

Un volume : 5 francs

20 % de réduction aux souscripteurs

Charbons

BERNOT

Prix d'Été

DEMANDEZ NOS DERNIERS TRACTS :

**La Ruhr et les Réparations.
Contre les Décrets-Lois.
Dix mois suffisent.
Plus de Conseils de guerre.**

EN L'HONNEUR DU

26^e ANNIVERSAIRE DE LA LIGUE

A l'occasion du 26^e anniversaire de la Ligue, fondée le 4 juin 1898, le Comité Central avait organisé, sous la présidence de M. Ferdinand Buisson, un grand banquet démocratique.

La date en avait été primitivement fixée au 4 juin, jour anniversaire de la fondation de la Ligue, mais elle dut être reportée au 15 juin, en raison de l'absence de notre Président, retenu en Tunisie par un douloureux devoir.

C'est à l'issue de la cérémonie d'inauguration du monument Zola, au Restaurant Universitaire de la rue Pierre-Curie, qu'eut lieu cette manifestation cordiale, à laquelle assistèrent près de quatre cents ligueurs, plusieurs nouveaux inscrits et un grand nombre de personnalités du monde politique. Tous avaient tenu à rendre à Ferdinand Buisson, qui incarne le plus dignement les principes mêmes au nom desquels la Ligue a été constituée, l'hommage de leur affectueuse admiration.

De nombreux télégrammes ou lettres lui avaient été adressés en cette circonstance : ils émanaient soit des membres du Comité Central empêchés de se joindre à leurs collègues, comme M. Westphal, trésorier général, que la maladie retenait à Royat ; MM. Gide, Besnard et Viollette ; soit des Fédérations et des Sections de province, notamment des Fédérations de la Drôme et du Loiret, des Sections d'Amiens, Batna, Caen, Chartres, Clermont-P^rHérault, Digne, Fontevault, Gommegnies, Lillebonne, Louviers, Lunéville, Pacy-sur-Eure, Poitiers, Rieux, Romainville, St-Dié, Saint-Nazaire, Trezel, Grandris et Marausan.

Les Ligues italienne, chinoise, grecque, luxembourgeoise avaient envoyé des adresses de sympathie.

On trouvera ci-après le texte des discours prononcés.

DISCOURS DE M. VICTOR BASCH

Mes chers amis. Le 26^e anniversaire de la Ligue des Droits de l'Homme, la victoire républicaine, notre cher président Ferdinand Buisson, sans compter notre grand Emile Zola, tout cela, la Ligue, goulue, a voulu le célébrer dans une seule journée, dans un seul banquet!

Comme ce programme était tout de même trop vaste pour un seul homme, nous nous en sommes distribué les parties : l'histoire ancienne de la Ligue, à un ancien — un vieux, comme a dit irrévérencieusement au Comité Central ce misérable Guernut — à moi-même; l'histoire moderne, à un jeune, à Bouglé, et l'histoire contemporaine, au plus jeune d'entre nous, à Ferdinand Buisson!

Vingt-six ans d'une vie si riche, si pleine, si laborieuse, si dramatique! Comment les faire vivre devant vous, dans le court espace de temps dont nous disposons, sans être trop inférieur à la tâche?

Laissez-moi — moi qui suis un homme de rêve — synthétiser ces années dans des tableaux, dans des portraits, tels que, au moment où je parle,

je les vois se dérouler et se dessiner dans ma mémoire.

1897-1898! Un crime, le plus atroce des crimes contre un homme; un crime contre une race ou une religion; un crime, par delà cette religion ou cette race, contre la République elle-même; revanche des assauts manqués de l'affaire de Panama et du boulangisme; un crime qui, s'il avait été perpétré jusqu'au bout, eût annihilé, une à une, toutes les conquêtes de la Révolution et nous eût fatalement menés, soit à la dictature militaire, soit au retour des dynasties déchues.

Un peuple abusé, affolé par la presse immonde payée par l'or des Assomptionnistes. Des mots d'ordre d'une monstrueuse perfidie : « Syndicat de trahison! Insulteurs de l'armée! Assassins de la patrie! » auxquels se laisse prendre le cœur crédule des foules.

Ah! il n'était guère prévisible que fin fût mise au supplice du martyr de l'Île du Diable et que se soulevât la pierre, la lourde pierre dont le fanatisme avait scellé son tombeau.

Mais voici que la France, la vraie France, la

France de Rabelais et de Montaigne, la France de Molière, de Voltaire et de Victor Hugo, la France de 1789, la France de 1793, la France de 1848, la France, mère des Révolutions, la France libératrice, la France émancipatrice, cette même France qui, hier, a balayé le Bloc National, voici que la France éternelle s'est réveillée!

**

D'un côté, dans la maison même du crime, ayant, sans le vouloir, participé à celui-ci, un officier supérieur, le plus jeune de son grade, s'aperçoit de l'erreur, met la main sur le coupable, avertit ses chefs, convaincu dans sa naïveté alsacienne que, dès que ceux-ci auront constaté l'erreur, ils s'attacheront ardemment à la réparer. Mais, on lui oppose d'abord l'indifférence, l'inertie des bureaux, la mauvaise volonté du ministre. Puis, lorsqu'on comprend qu'il ne se taira pas et qu'il n'emportera pas son secret dans la tombe, on l'envoie aux derniers confins de l'Afrique, d'où l'on espère qu'il ne reviendra pas.

Mais, avant de partir, le lieutenant-colonel Picquart s'ouvre à son conseil juridique, M^e Leblois, qui, en toute discrétion, communique le secret à Scheurer-Kestner.

UNE VOIX. — Un protestant!

M. VICTOR BASCH. — Non! Pas un protestant, ni un catholique, ni un juif : un homme!

Et Scheurer-Kestner, à la vie de cristal, si nette, si droite, si pure, quand il est délié du secret, avec modération, mais avec une fermeté inébranlable, proclame l'erreur et la nécessité de réparer et recueille, au Parlement, dans la presse, des tombereaux d'outrages.

D'un autre côté, un poète, un *vates*, un *nabi* qui avait appris, dans sa Provence natale, l'art du doux-parler et du bien-penser, et, dans le Livre des Livres, la révolte passionnée contre l'injustice, Bernard Lazare, s'aperçoit, par la plus élémentaire et la plus irrécusable comparaison de deux écritures, que le coupable n'était pas Alfred Dreyfus, mais qu'il s'appelait — ce nom a de la peine à passer mes lèvres — Esterhazy. Dédaigneux du péril, il s'en va crier sa découverte. Et partout on l'évince, jusqu'à ce que, un jour, il frappe à l'huis du plus grand homme de lettres de ce temps.

**

Cet homme était, à ce moment, à l'apogée de la gloire et de la fortune. Il n'avait plus qu'à engranger les moissons magnifiques de son immense labeur. Il avait voué sa vie tout entière à chasser du roman français les pâles fantômes truqués et fardés de l'idéalisme académique pour y faire pénétrer la Vérité, la Vérité toute nue, la Vérité toute crue, mais belle, mais auguste, parce que la Vérité.

Et voici que cette Vérité, sous son aspect le plus austère, sous son aspect juridique, sous son aspect politique, sous son aspect social, était venue

frapper à sa porte. S'il ouvre, c'en est fait de son repos, de sa gloire, de sa fortune, de sa liberté : ce sont les insultes, les menaces de mort, l'exil.

Et il n'a pas un moment d'hésitation. Il ouvre la porte à deux battants, il étirent la Vérité, et de cette étirement jaillit le grand cri du *J'accuse* qui, répercuté en roulements de tonnerre à travers la France et le monde, réveille les consciences. Et c'est ce grand cri de gésine qui a enfanté la Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen.

**

Autour d'Emile Zola se groupe l'élite de ce pays :

L'élite politique — je ne voudrais pas faire la peine la plus légère aux nombreux amis politiques que nous voyons autour de cette table — mais je dois dire que l'élite politique fut peu nombreuse. Elle se réduisit presque à un seul homme, mais à un homme qui en valait des centaines : esprit juridique incorruptible, âme haute d'une probité admirable, cœur vaillant et tendre, parole embrasée de la flamme girondine : Ludovic Trarieux.

L'élite de la littérature et des arts plastiques : Anatole France et Carrière.

L'élite de la science française : Duclaux, Charles Richet, Grimaux, Giry, Louis Havet, Gabriel Monod, Molinier.

L'élite de la presse de gauche : Francis de Pressensé du *Temps*, Georges Clemenceau de *L'Aurore* (*Rumeurs*), oui, Georges Clemenceau, de *L'Aurore*, Joseph Reinach et Yves Guyot du *Siècle*.

L'élite, enfin, des universitaires, la longue cohorte des intellectuels ayant à leur tête Ferdinand Buisson, notre cher Gabriel Séailles, Seignobos, Psichari; et puis, un mathématicien, si jeune, mais déjà un grand maître : Paul Painlevé.

A côté d'eux, de toute son âme, de toute sa pénétrante intelligence, de tout son verbe innombrable, avec eux, lui, dont l'humaine tendresse était aussi profonde que vaste et immense son génie, Jean Jaurès.

**

Une organisation s'esquisse et peu à peu se précise.

Ludovic Trarieux la préside, ayant près de lui un homme que je ne vois pas parmi nous, mais dont il me plaît de rappeler le grand rôle dans l'organisation de la Ligue : Mathias Morhardt.

Un à un se créent les organes de la Ligue : ses cellules, — les sections, et son épine dorsale — son admirable conseil juridique dont je suis heureux de saluer l'éminent doyen, Maxime Leroy; sa Charte — la *Déclaration* de 89; son programme — la Justice appliquée à tous les domaines de la vie nationale et internationale; la défense contre l'illégalité et l'arbitraire, non seulement de la victime-type, Alfred Dreyfus, mais des innombrables victimes de l'injustice militaire, juridique et sociale, telles qu'elles gémissent dans les bagnes militaires, dans les prisons civiles et dans les demeures

des humbles; la défense, non seulement des individus, mais des nations, victimes des abus de la force, Finlandais, Arméniens, Juifs, Alsaciens-Lorrains, Polonais, Tchéco-Slovaques, Roumains et Italiens d'Autriche, indigènes victimes de la brutale convoitise des colonisateurs.

La jeune association vécut et grandit parmi la tempête. Si la Cour de Cassation — honneur aux magnifiques magistrats de cette cour! honneur à Ballot-Beaupré, à Manau et à tous les autres! — nous donna raison, le conseil de guerre de Rennes nous donna partiellement tort.

Comment ne pas évoquer, à cette heure de triomphe, les trois terribles semaines du procès de Rennes où le courage des civils affronta l'astuce des généraux; où retentit la grande voix de Labori, les accents pleins de mansuétude de Demange; où Trarieux fit une déposition dont Jaurès — qui pouvait être difficile en matière d'éloquence — me disait que c'était la plus forte impression oratoire qu'il eût subie dans sa vie?

Et je me rappelle aussi le témoignage d'un homme qui s'est avancé à la barre, avec tant de courage juvénile, avec une flamme si irrésistible dans le regard qu'elle fit se baisser les yeux obliques du général de Boisdeffre et du général Gonse. Ce témoin sans peur et sans reproche, il ne s'appelait pas... mais non, pas de sarcasme! je ne vous dirai pas comment il ne s'appelait pas: il s'appelait Paul Painlevé!

* *

La Ligue vécut et grandit. Mais, quelques-uns de ses fondateurs s'en furent vers le pays d'où l'on ne revient pas: Giry, le premier, puis Duclaux, et enfin Trarieux à qui la Ligue voue un souvenir éternel.

C'est Francis de Pressensé, notre cher, notre grand de Pressensé, qui prit le gouvernement. Ah! que je voudrais avoir le temps de l'évoquer devant vous, moi qui le connus et qui eus la faveur de vivre dans son intimité!

C'était une physionomie infiniment plus complexe que celle si droite, si nette, si unie du grand légiste Trarieux.

Il était parti, lui aussi, du centre, mais il s'était avancé, par un mouvement irrésistible, jusqu'au cœur de l'extrême gauche socialiste. Il était parti du protestantisme orthodoxe et s'était aventuré un moment jusqu'au péristyle du catholicisme, pour finir par être, lui, vraiment, l'auteur de cette loi de la séparation des Eglises et de l'Etat, qui est l'une des plus mémorables conquêtes de la République.

Il était aristocrate jusqu'au bout des ongles, de par l'éducation, de par sa distinction un peu hautaine, de par le ton un peu impérieux de sa parole, de par sa culture universelle, de par son extraordinaire érudition, et il était allé vers cette forme, la seule forme vraie de la démocratie, qui veut réaliser, dans toute leur plénitude, la liberté et l'égalité pour tous.

Un pasteur du désert, doublé d'un Lord anglais.

C'est dans ce vers que j'ai essayé, naguère, de synthétiser la double nature, le tempérament si riche, si prodigue, si aventureux de Francis de Pressensé.

Lord anglais, de par les qualités que j'ai dites; de par sa science, innée en quelque sorte, de la politique; de par la curiosité qu'il a promené à travers les deux mondes, de Londres à Constantinople et de Constantinople à New-York et qui l'a fait se pencher sur toutes les formes, toutes les apparences, tous les jeux de la vie.

Pasteur du désert, de par la flamme irrésistible d'un prosélytisme qui le fit, pendant l'affaire Dreyfus, au péril de sa vie, après l'affaire Dreyfus, au milieu des railleries et des insultes, parcourir tout le pays, lui parler avec une virtuosité, une richesse verbale, une logique impeccable, une plénitude d'expression et de pensée qui faisaient de lui, bien que doué de qualités absolument contraires, le rival, le seul rival de Jaurès; entreprendre une magnifique croisade contre l'injustice sous tous ses aspects, et avant tout, contre l'Injustice dans sa forme suprême qui englobe toutes les autres, contre le monstre des monstres, la lèpre des lèpres, la peste des pestes, contre la guerre.

* *

Sous son consulat, les orages ne furent pas épargnés à la Ligue.

Ce fut, d'abord, lors de ce qu'il a appelé « le crépuscule des héros », la lutte nécessaire contre les anciens amis arrivés au pouvoir et devenus félons, contre Clemenceau et contre Picquart, lutte qui nous a coûté un grand nombre d'amis, plus attachés à l'amitié qu'aux principes.

Ce fut ensuite la grève des postiers et la grève des cheminots, qui nous a valu des dizaines de milliers de démissions, la démission d'hommes qui avaient été d'excellents dreyfusards, mais pour qui la Ligue pour la défense des Droits de l'Homme n'était au fond que la ligue pour la défense des Droits de la bourgeoisie.

Tout en déplorant ces pertes, Francis de Pressensé fut inflexible sur les principes. Jamais, il ne dévia d'une ligne de ce qui lui apparaissait comme la vérité. Il aurait pu les prononcer les dernières paroles qu'a dites Gabriel Séailles sur son lit de mort: « Ne faisons jamais de concessions, de compromis », et il aurait ajouté « même et surtout quand ce sont nos amis qui sont au pouvoir ».

C'est cette inflexibilité qui a valu à la Ligue l'universelle autorité dont elle jouit dans ce pays. Grâce à de Pressensé, la Ligue est devenue la plus grande force morale de la France.

Et après lui avoir conquis cette haute place, Francis de Pressensé, comme présentant l'immense catastrophe, la formidable boucherie, dont allait saigner le monde, ferma les yeux et mourut.

Avons-nous été, nous qui l'avons tant connu et

tant aimé, assez reconnaissants envers sa mémoire?

Sans doute, il y a eu les cinq années de guerre, puis les années de paix boiteuse que nous venons de vivre et qui ont été pires, presque, que la guerre. Mais, aujourd'hui qu'un grand espoir s'est levé et que nous voyons au pouvoir des hommes qui sont des nôtres, qui défendent les principes qui ont été élaborés chez nous, j'espère que nous aurons quelque loisir avant de rentrer dans cette opposition, qui, je ne le cache point, est l'atmosphère naturelle dans laquelle vit et prospère la Ligue, dont le rôle propre est de contrôler le Gouvernement. Et je voudrais que nous profitions de ce répit pour rendre à Francis de Pressensé un peu de la justice qu'il mérite.

Trarieux a son monument. On vient d'ériger celui de Zola. Je voudrais que demain, qu'aujourd'hui même, immédiatement après la cérémonie du Panthéon, nous ouvriions une souscription pour un monument à Francis de Pressensé!

* * *

Me voici à la fin de ma tâche.

L'histoire moderne appartient à Bouglé; je dirai mieux: Ferdinand Buisson appartient à Bouglé.

Mais je ne voudrais pas lui passer la parole sans dire, à mon tour, à Ferdinand Buisson mon respect, ma chaude affection, mon entière fidélité.

Je n'ai pas toujours été uniformément d'accord avec vous, mon cher Président, quant à la tactique de la Ligue. Il m'est même arrivé, un soir — nous sommes ici pour nous confesser — de trouver

que vous ne m'aviez pas suffisamment défendu contre les énergumènes d'une salle qui, tout entière, m'insultait.

Mais, si mes rancunes durent un soir, mon amitié dure toute une vie, et je suis heureux de pouvoir vous en donner ici la publique et fervente assurance.

* * *

Quand le soir s'étend sur nos têtes — vous verrez cela, jeunes gens! — nous regardons plus souvent en arrière que devant nous, nous repassons par les chemins que nous avons parcourus et nous faisons comme le bilan de notre existence. Cela m'arrive fréquemment quant à moi, et je vois dans mon passé des choses que je regrette, des buts que je n'ai pas atteints, des ambitions — je ne parle naturellement que des ambitions hautes, des ambitions intellectuelles et artistiques — que je n'ai pas réalisées. Mais il est une chose que je ne regrette pas, qu'aucun de nous ne regrettera jamais, dont je suis fier, dont fiers nous sommes tous: c'est la participation à l'œuvre de la Ligue des Droits de l'Homme.

L'œuvre de la Ligue est ce qu'il y a de plus beau, de plus noble ici-bas, parce que y participer ne procure ni place, ni siège, ni portefeuille, ni décoration, ni hideuse pécune; parce que cela est entièrement, sublimement désintéressé.

Je lève mon verre à la mémoire de nos grands morts. Je lève mon verre à la santé de Ferdinand Buisson, toujours jeune et vaillant. Je lève mon verre à la Ligue, gardienne de la République, conscience scrupuleuse, intraitable, inflexible de la démocratie française.

DISCOURS DE M. PAINLEVÉ

Mesdames, mes chers amis, que dirai-je, puis-je, avant même que je parle vous me donnez des marques de sympathie si touchantes qu'elles réchaufferaient, s'il en était besoin, mon vieux cœur de républicain? Que dire aussi après l'émouvant, saisissant et synthétique discours de Victor Basch, sinon, d'abord, qu'il me faut vivement regretter, appelé par d'autres devoirs, de ne pouvoir entendre et applaudir les belles et vibrantes paroles qui seront prononcées tout à l'heure.

En me trouvant dans cette assemblée si nombreuse et si ardente, je ne puis me défendre d'évoquer le souvenir de l'entresol de la rue Jacob. Dans une pièce modeste, autour d'une table en bois blanc, se réunissaient, aux jours troublés de 1898, quelques hommes résolus qui avaient banni toute crainte et sacrifié d'avance leurs intérêts personnels, leur carrière, certains leur vie.

Et parce qu'ils étaient ainsi résolus, ils faisaient trembler les tyrans — suivant l'admirable et vigoureuse expression d'Anatole France. Les tyrans, oui! Car il n'y a pas de tyrans que sur les trônes. Il en est qui se cachent derrière les coffres-forts

ou les portes capitonnées des ministères ou des bureaux d'une certaine grande presse.

Contre toutes ces forces, on livra de rudes combats. On les gagna. A d'autres heures, on connut la défaite. Mais, toujours, au premier rang, dans toutes les batailles, lorsque la loi et le droit étaient menacés, qu'il s'agit de politique intérieure ou de politique internationale, on trouvait la Ligue, dont la devise demeure: « A la bataille toujours; aux honneurs jamais; mais à l'honneur toujours! »

Comment célébrer mieux cette œuvre constante, ininterrompue de la Ligue, qu'en saluant son représentant le plus pur, Ferdinand Buisson, à qui nous devons un hommage d'admiration respectueuse, affectueuse — je ne trouve pas de mot assez tendre, assez expressif pour parler de lui comme le doit faire un républicain.

Pendant soixante ans, jamais découragé, jamais lassé, il a lutté sans qu'une seule fois personne pût dire qu'il eût rien demandé pour lui-même. Que la chance des combats politiques lui fût favorable ou contraire, que le suffrage universel lui fût justement reconnaissant, ou, hélas! ingrat,

on l'a toujours vu serein, souriant, songeant à la fois à son pays et à l'Humanité que, dans son grand cœur, il n'a jamais séparés.

Il est vraiment le symbole de notre Ligue, le modèle vivant et l'éducateur de la démocratie, le fondateur de l'école laïque et l'exemple, vers lequel tous doivent tourner les yeux, des vertus républicaines.

Notre jeunesse, qui a déjà traversé tant d'orages, soit sur les champs de bataille, soit au foyer déserté ou ravagé par le cyclone de la guerre, notre jeunesse a besoin d'un guide : qu'elle choisisse celui que nous sommes réunis pour honorer.

C'est autour de cet homme, qui a la gloire

d'être, vivant, le représentant moral de la démocratie française, que nous devons rassembler toutes les forces républicaines et laïques des générations nouvelles.

Et que, devant lui, nos jeunes gens prêtent ce serment civique, prononcé à l'aube de la vie par un grand poète, le plus beau qui soit sorti de lèvres humaines et qui semble inspirer toute l'existence de Ferdinand Buisson : « Je jure d'être bon, juste et brave et de ne jamais me faire complice, fût-ce par mon silence, de la violence et de l'iniquité. »

Je bois à Ferdinand Buisson, au président de la Ligue, c'est-à-dire à la Ligue tout entière, à son avenir et à son passé.

DISCOURS DE M. C. BOUGLÉ

Mesdames, citoyens, c'est un rôle particulièrement difficile qui m'a été dévolu que celui de parler de la Ligue sous le consulat de Ferdinand Buisson... Voici que notre Président proteste!

Je serai fidèle à ma consigne, qui est de parler de vous; vous voudrez bien respecter la vôtre, mon cher Président, qui est de m'écouter.

N'avais-je pas raison de dire que mon rôle est difficile, puisqu'il s'agit de louer Ferdinand Buisson en sa présence? Ce n'est pas que la matière manque, mais le sujet se défend...

C'est là précisément que je vais trouver mon début : je louerai d'abord la modestie de Ferdinand Buisson. Cette qualité, qu'il a à un degré éminent, est sa caractéristique essentielle. Entre-t-il dans une salle, il ne sait où se mettre pour ne pas attirer l'attention. Il n'y a pas de place assez humble pour lui. Toujours il se dérobe et s'efface. Et nous dirons que jamais il ne nous paraît plus grand que quand il s'efforce à se faire plus petit.

Après sa modestie, je louerai sa tolérance. Jamais cette qualité n'a pénétré une âme humaine aussi profondément que celle de Ferdinand Buisson. Quand on se souvient qu'il a été l'historien de Sébastien Castellion, on ne s'étonne point qu'il considère la tolérance comme l'une des vertus essentielles des temps modernes.

Il possède si complètement cette qualité qu'il lui arrive souvent d'essayer de comprendre sur-tout ses adversaires, sinon de partager leurs idées, au point qu'il finit par leur témoigner plus d'indulgence qu'à ses amis les plus proches.

Il est universellement respecté, précisément parce que personne n'a poussé plus loin le respect de la pensée des autres.

Il a une troisième vertu que je dirai — dût l'opération que je poursuis en fouillant dans son cœur lui être cruelle : c'est la pitié, c'est la miséricorde. Il souffre pour les autres et il aurait le droit, lui, de répéter la fameuse parole évangéli-

que : je souffre pour les foules, je souffre au-dessus des foules, je souffre en elles. Il n'a jamais pu accepter l'idée que l'Humanité pût continuer de souffrir. Il veut mettre un terme à ses souffrances. Il y pense toujours et il pourrait reprendre à son compte le mot célèbre de Michelet : « Ah! qui me soulagera de la dure inégalité! »

Modestie, tolérance, pitié ; avec ces trois qualités qui sont dans l'âme de Ferdinand Buisson on fait un cœur largement ouvert à l'Humanité, mais où ne peut, dira-t-on peut-être, se rencontrer une volonté ferme. Erreur! Et c'est là le miracle. Ferdinand Buisson, modeste, tolérant, charitable, se trouve, quand il le faut, le plus inflexible et le plus décidé des hommes d'actions.

Ici, il est quelqu'un qui serait mieux qualifié que moi pour continuer cette analyse : c'est Guernut, l'animateur de la Ligue dans les temps contemporains, Guernut qui, souple et tenace tout à la fois, ingénieux et ardent, nous mène tous, au Comité Central. Il voit Ferdinand Buisson à l'œuvre tous les jours et il pourrait témoigner que si, à certaines heures, notre cher Président pense à ralentir une ardeur qu'il juge un peu remuante, il arrive souvent aussi, quand certaines causes sont en jeu, qu'il devienne impossible de retenir son élan : il va de l'avant, il nous entraîne tous par sa fermeté, sa décision, sa volonté inébranlable.

Quelles sont donc les grandes causes qu'il veut avant tout défendre, les thèmes de sa pensée, les idées directrices de son action ?

Je n'en veux retenir aujourd'hui que trois ou quatre. C'est d'abord le respect de la femme.

Il faut dire pour vous, mesdames, qui êtes venues si nombreuses aujourd'hui, le respect particulier que Ferdinand Buisson témoigne à la femme.

Refusant d'agir comme certains, qui jettent des fleurs à la femme pour la mieux accabler ensuite

et la retenir dans la prison où elle est enfermée depuis des siècles, il s'efforce à protéger en elle la personnalité humaine qu'il veut égale à celle de l'homme.

Il est un autre sentiment sur lequel il ne transige pas et ne transigera jamais — nos amis des Jeunes laïques en pourraient témoigner — c'est ce qu'il appelle lui-même la « foi laïque ».

L'histoire et la philosophie l'ont convaincu que pour une nation comme la nôtre, l'unité n'est plus possible que dans et par la liberté, c'est-à-dire la laïcité de l'école publique. Aussi, voyez-vous ce fondateur de notre école primaire acharné à la défendre et à la défendre de la meilleure façon : en demandant sans cesse qu'on la perfectionne.

* * *

La troisième cause qui lui est chère par-dessus tout, c'est celle de la paix et de la Société des Nations.

On me qualifiait de jouvencou tout à l'heure : je ne ferai pas le même compliment à Ferdinand Buisson. Je me rappelle qu'en 1867 — je n'y étais point, mais j'ai lu cela dans les manuels d'histoire — Ferdinand Buisson se faisait déjà huer pour défendre la paix au Congrès de Genève.

Depuis, il n'a cessé de se faire huer pour les belles causes, pour celle, en particulier, de la Société des Nations.

Il est, d'ailleurs, convaincu que la justice ne peut pas régner entre les nations si la justice sociale ne règne pas à l'intérieur de chacune d'elles. Et voilà comment — il l'a dit bien des fois — sur son pacifisme se greffe le socialisme.

* * *

Tels sont les grands traits de caractère qui expliquent les services qu'un président comme Ferdinand Buisson a rendus à la Ligue.

Au cours de ses vingt-cinq années d'existence, la Ligue a eu la chance de posséder toujours des présidents à la hauteur des circonstances. Elle a rencontré pour la conduire des âmes de cristal — pour reprendre un mot de Zola à l'égard de Scheurer-Kestner — comme celles de Trarieux, de Francis de Pressensé, des consciences qui, pour avoir été formées dans des milieux différents et nourries de traditions différentes, possédaient cependant, toutes, cette propriété remarquable de transformer les impressions qu'elles recevaient de la collectivité en quelque chose de pur, de droit et de clair comme un rayon de lumière.

On en peut dire autant de Ferdinand Buisson pendant la période difficile que nous venons de connaître.

Je n'entrerai pas dans le détail de l'histoire contemporaine de la Ligue. Je rappellerai simplement que le consulat de Ferdinand Buisson se confond avec l'histoire de la Ligue pendant et après la guerre. Époque singulièrement pénible, puisque la guerre n'a pas seulement pour conséquence l'invasion et l'assujettissement des popula-

tions, mais encore, le plus souvent, le mépris des droits de l'homme.

Cette rude épreuve, la Ligue l'a supportée à son honneur. Elle a traversé le feu sans se brûler les ailes, sans laisser entamer son idéal. Les ligues ont fait ce qu'ils ont pu pour identifier ces deux causes sacrées à leurs yeux : celle de la nation attaquée et celle de l'idéal démocratique menacé ; et c'est dans cette identification qu'ils ont cru trouver la bonne manière de soutenir le moral de la nation.

* * *

Sous prétexte de défendre le moral de la nation, à quelles opérations ne s'est-on pas livré ! On a vu se multiplier les procès de tendance et les accusations les plus perfides. L'une ne disparaissait que pour faire place à une autre plus abominable. Certains étaient accusés de trahir la patrie, d'autres leurs fonctions. Les accusateurs changeaient souvent leur fusil d'épaule. Mais, chaque fois, nous trouvons le moyen de nous interposer entre les fusils et leurs victimes en proclamant que la France se démentirait si elle laissait périmer le souci de la justice et du droit.

Mais ce qui nous parut la meilleure manière de défendre le moral de la nation, ce fut de rappeler sans cesse que la France voulait que cette guerre fût la dernière et qu'il sortit enfin des entrailles déchirées de l'Humanité une Société des Nations.

Sur ce terrain-là, l'action de Ferdinand Buisson a été remarquable. Dès 1917, il a proclamé les principes de la Société des Nations, dont il a dessiné la figure, et quand le Président Wilson nous a apporté les linéaments du Pacte, il s'est plu, n'écoulant encore que sa modestie, à se faire l'interprète et le commentateur de celui dont il avait été le devancier.

* * *

Cependant, c'est au lendemain de la guerre que Ferdinand Buisson nous a rendu le plus grand service, quand il nous a rappelé qu'il ne peut y avoir de paix et de justice véritables si la démocratie politique ne se prolongeait et ne s'épanouissait en démocratie sociale.

Ce thème est encore un de ceux qu'il a défendus toute sa vie ; et tout récemment encore, dans le dernier discours qu'il a prononcé à la Chambre défunte et qu'il légua à la nouvelle comme un avertissement, il reprenait la devise qui est inscrite sur les *Cahiers* de la Ligue : « Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? Oui. Sont-ils appliqués ? Non. » Et il ajoutait : « Il faut les appliquer, et pour cela il faut que la Révolution se prolonge, que la Révolution continue. »

De tels mots d'ordre témoignent qu'il y a comme une harmonie préétablie entre l'âme de Ferdinand Buisson et la conscience de la Ligue pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen. Et c'est pourquoi, en levant mon verre en son honneur, j'affirme que crier : « Vive Ferdinand Buisson », c'est crier : « Vive la République vraie, démocratique et sociale ! »

ALLOCUTION DE M. FRANÇOIS-ALBERT

Mesdames, messieurs, j'ai été privé, à mon grand regret, par des engagements antérieurs, du plaisir d'assister à ce banquet. Si les instants ne m'étaient pas comptés, j'y aurais apporté l'expression de tout mon enthousiasme et aussi de ma confusion, qui n'est pas moindre.

Mon enthousiasme, notre enthousiasme commun, je crois qu'il est superflu que je l'exprime, car les orateurs qui m'ont précédé en ont analysé les justes raisons, et ma conscience a vibré aux beaux accents qu'ils ont trouvés pour célébrer le vétéran toujours jeune de la République laïque en France.

Mais le nouveau ministre de l'Instruction publi-

que a le devoir de dire ici toute sa confusion d'occuper une place qui n'est vraiment pas la sienne. Car c'est à vous, mon cher Ferdinand Buisson, qu'elle aurait dû revenir, à vous, cher et vénéré maître, qui, à la maison de la rue de Grenelle, avez organisé l'enseignement laïque, l'enseignement populaire, de telle façon que je n'aurai qu'à m'inspirer de votre exemple pour être sûr d'être toujours dans la bonne voie.

Je me bornerai donc à vous prier de me donner simplement l'accolade, pour qu'elle protège, d'abord, ma destinée, ce qui est peu de chose, et tous les accidents de la route, ensuite et surtout ma conscience contre toutes les tentations.

ALLOCUTION DE M. MALVY

J'entends votre appel. Vous voulez que ma voix se joigne à la voix de ceux qui ont rendu un solennel hommage à la conscience de Ferdinand Buisson. Je le ferai en quelques mots.

Un homme fut un jour accusé du crime le plus abominable. Ses juges, généraux chargés de l'enquête, comme ses juges politiques, furent unanimes à reconnaître qu'il s'agissait d'une odieuse calomnie.

On fait un procès politique. Pour le condamner, on fait un coup de force, une sorte de coup d'Etat judiciaire: on invente cette théorie inique de la souveraineté. La violation de la loi est flagrante. On méconnaît le droit, la justice. On exile cet homme.

Qui proteste à ce moment? La Ligue des Droits de l'Homme: Ferdinand Buisson.

Je passe sur ces cinq années d'exil, au cours desquelles sont venus à moi, pour me reconforter, surtout les témoignages des humbles, de ceux qui ne me devaient rien, sinon un peu de reconnais-

sance de les avoir aidés à une heure difficile. Je vois devant moi Bidegarray, qui a certainement gardé le souvenir de ces jours d'angoisse pendant lesquels je collaborais avec confiance avec les organisations ouvrières.

M. BIDEGARRAY. — La confiance est réciproque, mon cher ami.

M. MALVY. — Oui, c'est cette confiance réciproque qui m'a aidé à maintenir les libertés publiques et le moral de la nation.

Je foule le sol de la patrie. Je reviens dans mon pays, au milieu de mes compatriotes qui m'attendaient. Qui se trouve au milieu d'eux? Ferdinand Buisson!

C'est vous dire tout ce que j'ai gardé, mon cher Président, d'affection et de reconnaissance pour vous. L'accolade que je vous ai donnée, le 12 août, au chef-lieu de ma petite patrie, entouré de ces braves gens qui avaient souffert avec moi pendant ces cinq années de tristesse et d'amertume, permettez-moi de vous la rendre aujourd'hui.

DISCOURS DE M. PAUL-BONCOUR

Je ne vois vraiment pas ce que je pourrais ajouter aux discours qui ont déjà été prononcés.

Basch, dans des termes inoubliables, a tracé un tableau, parfait dans la forme, véridique dans son fond, des origines glorieuses dont nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire.

Painlevé est venu, du haut même du siège où l'a porté la confiance de la majorité nouvelle, attester sa fidélité à ce qui représente pour toute une génération son origine politique essentielle, qui l'a suivi à travers toute la politique ultérieure et qui, pour nous, évoque le souvenir même de notre jeunesse.

Puis, et ce fut peut-être l'instant le plus émou-

vant, après les paroles de Bouglé, comme par un mouvement irrésistible, cette assemblée a crié: « Malvy! Malvy! », afin que ce soit une des victimes mêmes que la Ligue des Droits de l'Homme s'est donné pour fonction essentielle de dénoncer, qui se lève à son tour et rende le témoignage de ce que la Ligue sait faire pour la justice aux heures où il est le plus difficile de la faire respecter.

Moi, mon cher Ferdinand Buisson, je ne suis ici à aucun titre. Je ne parle qu'au nom d'une amitié dont la fidélité a suivi toutes les étapes de ma vie politique et qui m'a amené à cette table pour représenter simplement, à mon rang, la profonde affection que je nourris pour vous et que je vous garderai toujours.

Puisque la sympathie de nos amis m'a conduit à prendre la parole, je soulignerai qu'aujourd'hui, nous célébrons un anniversaire et que le regard jeté sur les vingt-cinq dernières années évoque un souvenir joyeux, enivrant, parce qu'il satisfait nos consciences ; mais que nous fêtons aujourd'hui aussi la victoire républicaine du 11 mai.

Par conséquent, réunion de bonheur, de congratulations, de joie. Et cependant, sur elle plane l'ombre même de la mélancolie et du regret.

Notre cœur à tous ici se serre en songeant que, tandis que le beau vaisseau, au lendemain du 11 mai, partait pour la belle aventure, il laissait au rivage celui-là qui avait, plus que tout autre, le droit de rester à la proue, comme la figure même de notre Ligue.

Je voudrais trouver des mots qui fussent à la hauteur des sentiments que cette émotion agite en moi. Mais, craignant de ne les point évoquer,

laissez-moi recourir à l'un de nos grands génies.

Je pense tout d'un coup que, entre tant de beautés, il y a dans le *Cid* de Corneille cette beauté que je vais dire.

Le *Cid* a vaincu dans un combat magnifique. Il a pourchassé les ennemis, comme nous avons balayé le Bloc National. L'ancêtre, le vieux Don Diègue, tout bardé de son honneur immaculé, portant pour ainsi dire devant lui sa conscience parfaite, part à la recherche du fils qu'il désespère de rencontrer. Il dit alors ces quatre vers que la France peut-être tout entière ne connaissait pas, mais qu'elle a pensés au lendemain du 11 mai et qui, dans la forte langue du début du dix-septième siècle, expriment si bien nos sentiments à tous :

*Nous ne goûtons jamais de parfaite allégresse,
Nos plus parfaits succès sont mêlés de tristesse,
Toujours quelque souci en ces événements,
Trouble la pureté de nos contentements.*

DISCOURS DE M. FERDINAND BUISSON

Mesdames, Messieurs, permettez-moi d'ajouter : et chers amis, car c'est une grande amitié qui nous réunit aujourd'hui.

Je n'essaierai pas de vous dire à quel point je suis touché et confus de ce que je viens d'entendre et de ce que je vois.

Touché ; car il est sans exemple que tant de personnes qui, de près ou de loin, ont suivi les événements de la vie publique, rendent spontanément un hommage, dont je n'ose pas souligner l'exagération, à un vieillard que le hasard des circonstances a mis à la tête, en apparence du moins, d'une Société qui leur est chère.

Personne ne peut croire que les paroles qui viennent d'être prononcées ici me laissent indifférent. Et quelle indifférence faudrait-il avoir pour ne pas être profondément ému en entendant l'homme qui tout à l'heure parlait au nom de la Ligue, avec l'esprit même de la Ligue, mais dans la langue hardie et véhémence dont il a le secret : j'ai nommé mon ami Basch.

Il faudrait nommer avec lui tous ceux qui ont bien voulu me donner le témoignage de leur estime, de leur sympathie et de leur affection. Je les remercie tous du fond du cœur. Mais puis-je m'empêcher de dire qu'il n'est pas jusqu'à mon ami Paul-Boncour, qui passe, à juste titre, — et je le croyais — pour être absolument maître de sa parole, qui n'ait oublié de garder toute mesure : il a été jusqu'au bout des outrances. Et cependant puis-je le lui reprocher ?

Oui, je suis profondément touché, mais je ne suis pas moins confus, car l'unanimité de ces hommages qui me pénétrèrent de reconnaissance me fait sentir à quel point je ne les mérite pas.

Quand vous m'avez demandé de succéder à un homme qu'il était impossible de remplacer, Fran-

cis de Pressensé, je n'ai pas examiné si je possédais les qualités voulues pour une telle fonction. J'ai obéi à l'appel, comme l'eût fait chacun de vous.

Depuis que je suis à cette place, vous avez tous, mes chers amis, membres du Comité central, membres des Sections et des Fédérations qui, à Paris et en province, étendent l'action de la Ligue ; vous avez tous, par une sorte de coquetterie dont je vous sais un gré infini, tenu à me faciliter une tâche que je n'aurais pu remplir tout seul.

Vous avez voulu être à mes côtés pour me guider, tout en me laissant une latitude dont j'ai parfois peut-être abusé. Vous avez voulu que le Président de la Ligue eût la parole libre pour pouvoir, en votre nom, porter au dehors et jusqu'à la Chambre des députés, s'il le fallait, vos revendications ou plutôt celles de la Justice.

Je vous remercie d'avoir ainsi compris les fonctions que vous confériez à un des hommes les moins faits pour diriger une association comme la nôtre.

* * *

Mes forces déclinent. Je le sens depuis longtemps, et je suis obligé de solliciter votre constante indulgence. Je n'hésite pas à le faire, simplement.

Puisque vous voulez que je reste au milieu de vous, j'y demeure. J'y mets seulement une condition, je sais que vous l'acceptez d'avance. C'est que la Ligue reste le centre d'une action qui lui soit propre, comme elle le fut du temps de Francis de Pressensé, et comme elle a continué de l'être dans une certaine mesure pendant ces dernières années.

Je demande que la Ligue compte, d'abord, sur elle-même. Que chacun de vous se souvienne que,

dans une démocratie, il n'y a pas de citoyens passifs. La raison d'être de la Ligue des Droits de l'Homme, c'est d'exiger que tous les citoyens en France soient des citoyens actifs.

Ce n'est pas seulement aux députés, aux sénateurs, aux conseillers généraux, aux mandataires et aux élus de tout ordre, c'est en réalité à tous les citoyens, jusqu'au plus humble, dans le plus lointain village, qu'il appartient de s'intéresser à la marche des affaires publiques.

Pas plus que vous, je ne me représente la vraie France sans cette participation de tous à la vie publique. Et c'est parce que nous voyons cette vie renaître en ce moment, parce que nous constatons un nouvel effort pour donner à la pensée républicaine toute son ampleur, toute sa puissance, toute sa liberté, je dirai toute sa générosité, que nous étions heureux tout à l'heure de voir, après le Président de la Chambre, un ministre prendre place à notre modeste banquet.

**

On m'avait confié la mission de parler du rôle de la Ligue dans l'avenir, après que Basch vous en aurait dit le passé lointain et mon ami Bonglé le passé récent, qu'il a rattaché trop habilement et bien artificiellement à mon nom.

L'avenir, ce n'est pas à moi, c'est à vous d'y songer.

Si fière qu'elle soit de son passé, quelque certitude qu'elle ait d'avoir accompli son devoir, notre Ligue doit comprendre qu'elle est à une heure décisive. De l'attitude qu'elle va prendre dépendra le jugement définitif que l'histoire portera sur elle.

On l'a dit avec raison, la Ligue est un premier essai d'organisation de la conscience nationale, qui commence à s'affirmer dans la conscience de chacun de ses membres. N'hésitons pas à en convenir : il semble que ce soit bien peu de chose que cet éveil individuel de la conscience. Que peut sur l'ensemble de la société, que peut, se dit-on tout bas, cette apparition de sens civique chez un individu isolé?

Nous croyons que ce n'est rien? O hommes de petite foi que nous sommes! C'est par là pourtant qu'a toujours débuté, que débutera toujours infailliblement la résurrection d'un peuple. Que la Ligue remplisse sa tâche, et il se trouvera bientôt, je ne sais comment, que la France remplira la sienne.

La Ligue des Droits de l'Homme a ce privilège enviable — peut-être, à certains égards, est-il plus discutable? — d'être la seule organisation dans laquelle trouvent place côte à côte toutes les fractions de la pensée démocratique, toutes les branches de la famille républicaine : les radicaux les plus modérés, les républicains de gauche, les radicaux socialistes, les républicains socialistes, les socialistes unifiés, tous ceux qui veulent que la France, mais surtout que la République, soit pour tout de bon républicaine.

Tel est le but de la Ligue, et sa raison d'être.

Je forme le vœu que, dans les années qui vont suivre, cette puissance d'union, cette unité, fondée sur la liberté de tous et sur le respect par tous de la liberté de chacun, se développe et grandisse.

Si la Ligue atteint ce but, elle n'aura pas besoin de se jeter dans les luttes électorales qui, par sa composition même, lui sont interdites. De toutes parts, on viendra à elle, pour lui demander de prendre la tête de ce grand mouvement que nous appelions tout à l'heure républicain, et qui est en réalité libéral et égalitaire, fraternel et social.

Sans ce mouvement, la Révolution ne se continuerait pas. Et qu'est-ce qu'une Révolution qui ne se continue pas? Pressensé le disait déjà : c'est l'annonce bruyante d'une grande réforme qui ne tient pas ses promesses.

Si nous ne devons connaître que la date de 89 et en rester là, si nous ne devons pas poursuivre et achever l'œuvre ébauchée par les grands-pères de nos pères, la Ligue des Droits de l'Homme serait la plus vaine des utopies. Et le monde s'en apercevrait : au lieu de grandir en prenant au sérieux la noble et difficile tâche qu'elle a assumée, elle sombrerait, comme tant d'autres, au bout de quelques années, dans un oubli justement mérité.

Mais non. Une grande idée nous a réunis, une grande idée nous soutient : notre formule éternelle et sans cesse renaissante, sous des formes diverses, c'est celle des droits de la personne humaine; c'est le ciment de notre association.

Nous sommes fondés pour défendre les droits de la personne humaine dans la société, dans la cité, dans la famille. J'ajoute : dans la nation, car qu'est-ce qu'une nation, sinon le milieu fait tout exprès pour favoriser, pour assurer le plein développement de la personnalité? Plus une nation encourage l'expansion de la personne humaine et travaille à faire que tous les citoyens soient de véritables citoyens, plus on peut dire qu'elle rapproche l'heure où la République universelle ne sera plus un rêve, mais, sous une forme que nous ne pouvons pas imaginer, la réalité vivante dans laquelle l'Humanité tout entière voudra communier.

**

Voilà ce que nous espérons, entre nous. Nous le disons tout haut, non seulement pour nous, mais pour l'étranger.

Déjà, quand je vois à notre table les représentants de la Ligue allemande pour la paix et de la Ligue des Droits de l'Homme de ce pays voisin, notamment M. Kuczynski, qui a souffert dans sa personne pour ces idées, je pense que nous pouvons espérer des jours meilleurs pour le rapprochement des peuples et, en particulier, de ceux que, par une insigne erreur, on oppose l'un à l'autre comme devant éternellement se combattre, alors qu'ils doivent, l'un comme l'autre, l'Allemagne comme la France, servir la Justice et s'incliner devant la Vérité.

Notre programme est vaste, immense. Jamais, nous ne le remplirons. Essayons, du moins, d'agir

de façon que l'on ne puisse pas dire de nous, quand l'heure sera venue de disparaître, que nous n'avons rien fait.

Ce ne sont pas des paroles, mais des actes, des actes collectifs, contresignés par le dévouement de chacun de nous, qui feront l'honneur de la Li-

gue et donneront raison à ceux qui la fondaient, il y a vingt-six ans. Ces hommes courageux étaient parfaitement conscients de l'importance de leur acte : ils savaient qu'en servant la République ils servaient la France et, par-dessus tout, l'Humanité.

DISCOURS DE M. KUCZYNSKI

Mesdames, Messieurs, mes chers amis. C'est avec joie que nous sommes venus en tant que représentants des Ligues étrangères — étrangères par la nationalité, mais unies de cœur avec vous pour la protection des Droits de l'Homme et du Citoyen — célébrer avec vous le vingt-sixième anniversaire de la fondation de votre Ligue.

La situation internationale n'est pas celle que nous espérons, il y a deux ans, quand votre vénéré Président et ses amis sont venus à Berlin. Raison de plus de vous souhaiter une bonne vingt-septième année.

Je dis tout de suite que nous ne nous attendons pas à ce qu'elle soit calme : il vous reste encore trop de besogne.

Hier, j'ai tenu à faire l'expérience d'une de ces séances du Club du Faubourg dont j'avais entendu beaucoup parler. Elle fut plutôt décourageante, parce que j'ai assisté à une scène que j'ai eu trop souvent l'occasion de voir à Berlin : la terreur exercée par une petite minorité agitée, turbulente, sur une grande masse.

Mais ce matin, à l'inauguration du monument d'Emile Zola, l'expérience fut toute différente. J'ai pu constater les heureux changements survenus depuis vingt-deux ans ; car je me souvenais qu'aux obsèques de Zola, j'avais assisté à des actes de brutalité révoltante commis par la police contre la classe ouvrière.

**

Votre vingt-septième année s'ouvre sous de beaux auspices : la constitution d'un Gouvernement dont les membres ont le profond respect des droits de l'Homme.

Cette qualité est essentielle pour un bon Gouvernement. Le temps est révolu où l'on pouvait conclure des alliances avec des pays qui n'avaient pas le respect des droits de l'Homme. La politique extérieure d'un Gouvernement dépend étroitement de son attitude à l'égard de ces droits primordiaux.

En tant qu'Allemand, je me trouve, à l'heure présente, dans une situation assez difficile. Si nos amis avaient la majorité, il nous serait facile de vous dire ce que nous attendons de vous. Malheureusement, il n'en est pas ainsi. Il y a, en Allemagne, une assez grande quantité de revanchards, comme il y a beaucoup de pacifistes, mais la grande majorité de la population qui est opposée à la guerre l'est par intérêt, non par sa foi dans l'idéal de la paix. Notre Gouvernement représente excellentement cette majorité, qui est con-

tre la guerre, parce qu'elle sait qu'une guerre serait insensée, mais non parce qu'elle est véritablement pacifiste.

Parlant maintenant, au nom des pacifistes allemands, des hommes de paix internationaux, je dirai que ce que je désire de la France et de son Gouvernement, dans la politique internationale, c'est la fermeté et la générosité.

Je déplore de n'avoir pas à vous demander seulement d'être généreux. Je connais mon pays et je vous dis : Soyez fermes, si vous le croyez nécessaire — ce n'est pas à moi d'en juger — dans la question du désarmement. Soyez fermes dans la question des réparations. Demandez ce qui est justifié.

Soyez généreux aussi. Avant tout, accordez l'amnistie à tous ceux qui, dans la Ruhr, ont agi comme de bons Français auraient agi dans les mêmes circonstances.

Je lève mon verre à la santé de la vice-présidente de la Ligue Française, de la Secrétaire de la Ligue internationale des Droits de l'Homme, Mme Aline Ménard-Dorian.

Contre le fascisme assasin

M. Marius Moutet, membre du Comité Central propose à l'assistance de voter un ordre du jour réprochant l'assassinat de M. Matteotti :

Un crime abominable contre la liberté vient d'être commis. Le citoyen Matteotti, député socialiste italien, qui a osé, seul, se dresser contre l'abominable tyrannie fasciste, qui, seul, a organisé les élections d'opposition au fascisme, vient de tomber victime du crime le plus odieux.

Il me paraît impossible que nous nous séparions sans flétrir cet acte et sans adresser à la démocratie italienne nos regrets et nos espérances.

Je vous propose de voter l'ordre du jour suivant que Ferdinand Buisson transmettrait par télégramme :

« La Ligue pour la défense des Droits de l'Homme et du citoyen, réunie pour fêter son vingt-sixième anniversaire, profondément émue par le crime lâche qui, en faisant taire à jamais la bouche éloquente de Matteotti, vient de porter une atteinte si grave à la liberté, envoie sa protestation indignée à la démocratie italienne, l'assure de tout son appui dans la lutte si difficile et élève sa pensée vers le martyr, dont le sacrifice servira à abattre la plus sanglante et la plus odieuse des tyrannies. »

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

LA SECTION DE MARSEILLE

Nos lecteurs savent que le prochain Congrès national se tiendra dans le Midi, à Marseille. Notre Section marseillaise est la plus nombreuse de France. Voici un extrait du discours que le secrétaire général de la Ligue, M. Henri GUERNUT, prononça dans cette ville en novembre 1923 pour fêter le 2.000^e ligueur de la Section :

Vous connaissez le dialogue du Bordelais et du Marseillais : l'un dit qu'à Bordeaux il a vu des choses admirables ; l'autre répond qu'à Marseille il en a vu de merveilleuses.

— Moi, à Bordeaux, j'ai fait ceci, qui est un miracle.

— Moi, à Marseille, j'ai accompli cela, qui est un prodige.

Mes chers amis, savez-vous que la légende est devenue une réalité ?

J'ai entendu, il y a quelques années, un collègue de Bordeaux qui me disait : « Nous sommes, à la Ligue, 1.000 adhérents. » Et le collègue de Marseille répliquait : « Dans un an, nous serons 1.200. »

— J'en ai 1.500, s'est écrié Bordeaux.

— J'en aurai 2.000, a renchéri Marseille.

— Deux mille ! La sardine !

Eh bien ! Bordeaux est aujourd'hui la ville vaincue. Il est vrai, mon cher Baylet, que, venu de Bordeaux à Marseille, vous avez, pour votre part, coopéré à la victoire. Mais les 2.000, Marseille vous les montre aujourd'hui ; la sardine bouche aujourd'hui la rade de Marseille.

Mes chers collègues, le Comité Central m'a prié de vous en dire sa reconnaissance. Il m'a prié de vous la dire à tous tant que vous êtes, car tous à des degrés divers, chacun de vous à un degré certain, tous vous y avez contribué de votre foi et de votre effort.

Ne pouvant vous remercier l'un après l'autre, risquant de n'en point dire assez et d'en oublier trop, je vous demande de symboliser mes remerciements dans la personne d'Agranié, votre président. Il est juste qu'aujourd'hui il soit tout à la fois à la peine et à l'honneur : à la peine de m'entendre, à l'honneur d'être applaudi.

Voulez-vous, mes chers collègues, que je vous donne une définition d'Agranié ? C'est un homme à idée fixe. Ne souriez pas ; les grandes actions humaines sont l'œuvre d'hommes qui avaient une idée, une seule, et ne la lâchaient point. Regardez Agranié, regardez cette mâchoire ; quand elle tient une idée, elle n'en démord pas.

Or, l'idée fixe d'Agranié, mes chers collègues, c'est la Ligue. La Ligue c'est lui, et lui, c'est la Ligue. Il la porte avec lui, sur lui, en lui, constamment, partout. C'est la Ligue qui l'occupe tout entier, le jour quand il n'est point de service, c'est à la Ligue qu'il pense, le soir, quand il s'endort ; c'est la Ligue qu'il évoque, le matin, lorsqu'il s'éveille ; son sommeil est peuplé de dossiers de la Ligue, et dans ses rêves, les clients de la Ligue dansent une sarabande de protestation...

Rencontre-t-il quelqu'un sur le quai de la Joliette ou sur la Cannebière ? De la même voix qu'il s'écrie :

« Halte ! à la douane », de loin il l'apostrophe : « Quoi, tu n'es point de la Ligue, toi ? Et voilà qu'il l'entreprend et le harangue ; voilà qu'il lui en conte et lui en remontre ; voilà qu'il l'endoctrine et le persuade. Et notre homme est amené aux « Quatre Pâtisseries » : un ligueur de plus !

J'entretiens avec Agranié des relations d'une affabilité à peu près constante ; je dis à *peu près*, parce qu'elles ont été une ou deux fois traversées de courtes éclipses.

Citoyens, je dois vous faire ici un aveu. De toutes les Sections de France, la Section de Marseille n'est pas seulement la plus forte en nombre, elle est aussi, — comment dirais-je ? — la plus exigeante. Et Agranié m'a quelquefois envoyé, pardon ! m'a transmis quelques remontrances dont il n'oserait dire tout le premier, aujourd'hui, devant moi, qu'elles furent toutes méritées. Or, vous voyez comment je les reçois, les remontrances d'Agranié. Ma réponse et ma vengeance, c'a été de venir tout exprès de Paris pour dire à cette Section terrible mes félicitations et mes remerciements, brillant état-major de juristes, d'avocats, de médecins,

Et voilà, mes chers collègues, l'homme qui, avec un de professeurs, d'institutrices, avec un trésorier minufieux et fidèle, avec des conférenciers érudits comme Marestan, des orateurs comme Baylet, âme du Midi, Baylet qui est à la fois le mouvement, la couleur et la flamme ; voilà comment ces hommes sont partis à la conquête des 2.000 membres et comment ils les ont conquis.

Mes chers collègues, l'homme du Nord que je suis, l'homme de Lyon qu'est Moutet vous saluent bien bas, ô triomphateurs !

Notre Congrès International

De notre collègue, M. de MARMANDE, à propos du dernier Congrès de la Ligue Internationale dont le compte rendu est en vente dans nos bureaux (1 franc), (Ère Nouvelle) :

La séance fut donc courte. Mais non pas morne. Si la discussion des motions élaborées en comité dura une heure à peine, elle suffit à mettre en lumière le beau caractère que les Ligueurs entendent donner à leurs statuts, à leurs tendances. C'est avec une très grande joie que j'entendis Séverine, Basch, Emile Kahn, Moutet, Corcos et, à leur appel, Renaudel et Guernut orienter nettement les articles fondamentaux de la nouvelle Ligue, ceux-là qui ont trait aux modes des délibérations et des votes, vers le sacrifice des amours-propres nationaux — ce qui est la politesse, non des rois, mais de l'Internationale. Kuczynski présidait avec une intelligence avertie où le plus subtil humour faisait chanter en nous des phrases de Heine.

Les discrètes interventions de Séverine évoquèrent la divine pitié dans la grâce du sourire et la douceur du geste. Une fois encore, nous vîmes passer les douleurs de l'Europe démocratique, comme un cortège émouvant, dans les allocutions des délégués étrangers.

Etranger ? Quel mot hostile dans cette assemblée de ligueurs ! Dans un nombre d'années que Sirius contemple avec indifférence, et qui nous est inconnu, quel mot ridicule, j'imagine, en face des peuples libérés ! Hélas ! Nous n'en sommes pas là. Mais il est déjà bien significatif et favorable à nos espoirs que se crée un lien souple et solide entre les démocrates « étrangers », une sorte de fraternité morale qui abaisse les frontières et élève les solidariés, en pleine mêlée des nationalismes réactionnaires.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

POUR CAILLAUX ET MALVY

Un ordre du jour

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme,

Ayant acquis la preuve que la condamnation de MM. Malvy et Caillaux par la Cour de justice a été précédée d'une longue suite d'illégalités, d'intrigues et de machinations ;

Considérant que l'intérêt public et la garantie des droits de l'individu exigent que de telles menées soient rendues désormais impossibles ;

Rappelant, comme il l'a proclamé au moment des condamnations, qu'au-dessus de la souveraineté de la Haute-Cour plane la souveraineté de la conscience publique ;

Invite la Chambre des députés à instituer une Commission d'enquête aux fins de faire toute la lumière sur tous les moyens employés dès l'origine pour tromper l'opinion publique et aboutir à une condamnation injustifiée.

(12 juillet 1924.)

QUELQUES COMMUNIQUÉS

L'affaire Strimelle

On connaît la mort tragique de M. Jules Strimelle, débitant de boissons à Bousois (Nord).

Accusé en 1914 de correspondre avec les Allemands au moyen de pigeons voyageurs, il fut, sans enquête préalable, condamné à mort et fusillé.

Or, Strimelle n'eut jamais en sa possession que des pigeons ramiers : son innocence est évidente, la révision s'impose.

Cependant, la Cour de Douai, après deux ans d'explicables atermoiements, a rejeté le pourvoi.

Quelles responsabilités occultes entend-elle couvrir ?

La Ligue des Droits de l'Homme qui, la première, a proclamé l'innocence de Strimelle, n'accepte point cet arrêt.

Strimelle est innocent ; il doit être réhabilité. La Ligue n'aura point de cesse qu'elle ait obtenu justice.

(4 juillet 1924.)

Jaurès au Panthéon

On se souvient que la Ligue des Droits de l'Homme avait pris l'initiative d'apposer une plaque commémorative sur la maison de la rue du Croissant où Jaurès a été assassiné et qu'elle devait en faire remise à la Ville de Paris le 27 juillet prochain.

D'autre part, la Ligue avait demandé au Gouvernement, il y a plus d'un an, de faire transférer les cendres de Jaurès au Panthéon. A cette demande que le Gouvernement de M. Poincaré avait repoussée, le Gouvernement de M. Herriot vient de donner satisfaction en déposant un projet de loi (voir p. 344).

La Ligue est convaincue que les deux Chambres adopteront sans retard ce projet et, pour organiser en l'honneur de Jaurès une manifestation unique et una-

nime, elle a décidé de reporter la remise de la plaque au jour du transfert des cendres.

Ainsi, une grande « journée » populaire sera consacrée au grand ami du peuple et de la paix.

(10 juillet 1924.)

L'affaire de Souain

Au moment où se discute à la Chambre la loi d'amnistie, on ne peut s'empêcher de penser aux malheureux qui, fusillés pour des crimes qu'ils n'avaient pas commis, n'ont pas encore été réhabilités.

Bien que la Cour de Cassation ait rejeté les pourvois en révision que la Ligue des Droits de l'Homme avait formés en faveur des fusillés de Souain et de Flirey, tout espoir de réhabiliter leur mémoire ne semble pas perdu.

La Ligue des Droits de l'Homme avait demandé vainement au précédent gouvernement la communication des dossiers d'enquête. Elle vient de renouveler sa demande. Dans une étude approfondie des dossiers, elle espère trouver les éléments de nouveaux pourvois en révision.

Il est impossible que les familles de ces malheureuses victimes continuent à supporter les conséquences matérielles et morales de condamnations imméritées.

(11 juillet 1924.)

LIGUE INTERNATIONALE

Ligue g recque

Le lendemain du banquet de la Ligue, nous avons reçu de notre collègue M. NACOS, fondateur de la Ligue grecque, la lettre que voici, adressée à M. Ferdinand Buisson :

N'ayant pas pu prendre la parole aujourd'hui au banquet de la Ligue, organisé en votre honneur, je tiens cependant, Monsieur le Président, mandaté par le Gouvernement de la République grecque, à vous exprimer, au nom du Gouvernement de la République grecque, et en mon nom personnel, les sentiments d'admiration et de vénération que nous inspirent vos luttes glorieuses pour la justice et la liberté, pour l'émancipation de l'esprit humain des préjugés et de l'esclavage intellectuel.

Vous représentez, Monsieur le Président, dans notre temps, l'expression la plus pure de la pensée française, si humanitaire et si héroïque dans l'histoire de l'humanité.

Je suis personnellement très heureux, Monsieur le Président, de me faire l'interprète de ces sentiments de la République grecque, que je vous annonce, mais à laquelle, cependant, vous ne semblez pas croire. Maintenant, elle est un fait. C'est que la lutte était dure ! Non pas à cause de l'influence de la dynastie, car elle n'en a jamais eu, mais à cause d'un esprit de parti qui nous divisait ; à cause des intrigues étrangères, des erreurs mêmes des gouvernements alliés depuis le commencement de la guerre, mais surtout à cause de ceux qui ne cherchaient et ne cherchent encore qu'à nous imposer leur dictature personnelle avec ou sans loi.

Et puisque l'occasion se présente, permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer à vous tous de la

Ligue, et spécialement à votre éminent secrétaire général, M. Guernut, ma reconnaissance, ainsi que celle de tous les républicains grecs, pour l'appui et l'intérêt que vous nous avez prêtés pendant le temps de nos luttes pour l'instauration du régime républicain.

Nous comptons sur l'appui de la Ligue, sur votre bienveillance, sur vos conseils et sur votre amitié pour consolider notre jeune République.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

L. NACOS.

Ligue italienne

La Ligue italienne des Droits de l'Homme envoie à sa sœur française ses plus vives félicitations pour la grande victoire remportée aux élections générales politiques ; elle y ajoute pourtant le regret de voir exclus du Parlement, par l'artifice d'une loi électorale frappée déjà d'une condamnation unanime, le vénéré président Ferdinand Euisson, et d'autres citoyens de haut mérite.

La Ligue italienne considère la victoire du 11 mai comme décisive pour la revanche de l'esprit de liberté et de paix opprimé depuis la guerre par l'exaspération des nationalismes opposés les uns aux autres. Et elle est certaine d'exprimer le sentiment du peuple italien en manifestant sa propre joie de retrouver la France au poste que lui assigne sa splendide tradition révolutionnaire, en première ligne, parmi les nations qui veulent instaurer une civilisation fondée sur la fraternité des peuples, dans la justice du travail fécond et sans chaînes.

Le triomphe de la démocratie française apparaît à la Ligue italienne des Droits de l'Homme comme une promesse lumineuse qui l'engage à travailler avec confiance et ténacité à rendre l'Italie digne d'être la compagne de la France dans la noble tâche de construire la nouvelle civilisation.

A NOS SECTIONS

Cartes postales du Comité Central

Nous tenons, à la disposition des collègues et des Sections qui désireraient en recevoir, des photographies des membres du Comité Central éditées par la Maison Gilbert ; 350, rue Saint-Honoré, Paris.

Voici les prix de ces cartes prises dans nos bureaux : la carte, 0 fr. 10 ; les 12 cartes, 1 franc les 12 douzaines, 10 francs.

Nous rappelons que les photographies éditées à ce jour sont celles de MM. Ferdinand Buisson, président ; A. Aulard, Victor Basch, C. Bouglé, A. Ferdinand Hérold, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire général ; Alfred Westphal, trésorier général ; Mme Séverine ; MM. E. Besnard, F. Challaye, A. Delmont, A. France, J. Godard, J. Hadamard, E. Kahn, M. Moutet, J.-Paul-Eoncour, P. Painlevé, R. Picard, P. Renaudel, A. Rouquès, Sarraill, Seignobos, docteur Sicard de Plauzoles, M. Violette.

Histoire sommaire de l'Affaire Dreyfus

L'Histoire sommaire de l'Affaire Dreyfus, par M. Théodore Reinach, va paraître incessamment. Nous rappelons à nos lecteurs qu'ils ont intérêt à souscrire sans délai à cette nouvelle édition, entièrement revue par l'auteur : nous leur consentirons une remise de 20 % sur le prix de l'ouvrage : 5 francs l'exemplaire, pris dans nos bureaux, 5 fr. 45 par la poste.

Nous prions les souscripteurs d'adresser leur souscription, en y joignant, s'ils désirent recevoir l'ouvrage par la poste, les frais d'envoi (0 fr. 45), au siège de la Ligue, 10, rue de l'Université, Paris-VII^e.

EN RHENANIE

Nous apprenons avec plaisir la formation à Coblenz et Mayence de deux Sections de la Ligue des Droits de l'Homme. Une Section sera prochainement fondée à Trèves. Ces Sections nouvelles s'uniront bientôt à leur devancière de Wiesbaden pour constituer une Fédération.

Les Sections des Pays Rhénans, toutes affiliées à la Ligue française, sont uniquement composées d'éléments français. Animées d'un esprit républicain très actif, elles entretiennent des rapports cordiaux avec les Sections de la Ligue allemande des Droits de l'Homme.

Nous saluons avec joie ces formations qui ne sauraient manquer de collaborer dans une large mesure au rapprochement des éléments démocratiques et pacifiques des deux nations.

NOS INTERVENTIONS

L'affaire Conforti

A Monsieur le Président du Conseil

Nous avons l'honneur d'attirer votre haute attention sur M. Arturo Conforti, de nationalité italienne, actuellement réfugié en France, qui se trouve menacé d'extradition pour une affaire exclusivement politique.

M. Conforti avait pris part, en période électorale, le 12 mai 1921 à Poggio-Caiano, près de Florence (Italie), à une bagarre, où plusieurs personnes avaient été blessées. Il a été condamné, il y a quelques mois, par contumace, par la Cour d'Assises de Florence, tandis que son co-inculpé, M. Damène, principal accusé dans l'affaire, était acquitté pour cause de légitime défense.

Le gouvernement fasciste demande aujourd'hui l'extradition de M. Conforti.

Nous pensons qu'il suffira de constater le caractère politique de ce conflit pour justifier le refus de livrer au gouvernement italien la personne de M. Conforti, ce conformément aux lois et aux usages internationaux.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, de refuser l'extradition sollicitée.

M. Conforti n'a pas été extradé.

L'affaire de Thai N'Guyen

Nous avons longuement exposé dans nos Cahiers (1921, pages 345-348, 1922, p. 15), les scandales qui ont suivi la révolte de Thai N'Guyen. Le gouverneur général avait promis que tous les coupables, quels qu'ils fussent, seraient châtiés. Nous avons tenu à savoir quelles sanctions avaient été prises.

Voici le texte de la question écrite qui a été posée par M. Buisson au ministre des Colonies et la réponse qui lui a été faite :

M. Buisson, député, demanda à M. le Ministre des Colonies :

1° S'il est exact qu'un résident de l'Indo-Chine, dont les responsabilités dans la révolte de 1917 ont été nettement établies, au cours d'une enquête de la Commission criminelle, et sanctionnées judiciairement par une condamnation à 200 fr. d'amende pour violences envers les indigènes dans l'exercice de ses fonctions, fait toujours partie de l'Administration coloniale ?

2° S'il est exact qu'un fonctionnaire indigène qui fut, au cours de la répression, à la fois, procureur, juge et exécuteur, et qui a commis de véritables meur-

tres juridiques, a été nommé officier de la Légion d'honneur ?

3° Quelles sanctions il compte prendre pour que, selon la promesse faite en 1917, par le Gouverneur de l'Indo-Chine, « le châtiment tombe sur quiconque a fauté et que la leçon profite à qui doit l'entendre » ? (Question du 10 novembre 1922.)

Réponse. — 1° et 3° : Il est exact que l'administrateur des services de l'Indo-Chine susvisé a été condamné à 200 fr. d'amende pour violences commises envers les indigènes. Conformément à la règle constamment suivie au département des colonies, ce fonctionnaire, aussitôt cette condamnation intervenue a été traduit devant un conseil de discipline. A la suite de l'avis émis par ce conseil, le gouverneur général de nos possessions d'Extrême-Orient, agissant dans la plénitude des pouvoirs qui lui sont conférés, par les règlements, a infligé à l'intéressé la peine de blâme avec inscription au dossier. La sanction ainsi prononcée a clos l'instance disciplinaire ouverte contre l'administrateur en cause :

2° Aucun fonctionnaire indigène nommé officier de la Légion d'honneur n'a, au cours de la répression, été à la fois procureur, juge et exécuter, et n'a commis de meurtres juridiques.

En Indo-Chine, la vie humaine ne vaut pas cher !

Le budget des Etablissements de l'Inde

L'attention de la Ligue avait été attirée sur les inconvénients qui résultent de la centralisation des budgets des cinq Etablissements français de l'Inde, au préjudice des intérêts de certains d'entre eux.

Chandernagor, notamment, serait lésé dans la part contributive qui lui est imposée sans que cette ville soit mise à même de pourvoir, au moyen de ses excédents de recettes, à son propre développement économique et à ses besoins locaux.

Déjà, le Conseil général de la colonie, dans sa séance du 15 novembre 1910, avait émis un vœu en faveur de la particularisation des budgets de l'Inde, en vue d'une utilisation plus rationnelle des ressources de chaque établissement, sous réserve des dépenses d'intérêt général.

Nous sommes intervenus auprès du ministre des Colonies, le 6 juillet 1923 et le 27 février 1924.

Nous avons reçu, le 17 mars 1924, la réponse que voici :

Vous m'avez signalé qu'un certain nombre d'habitants de l'Inde française, spécialement de race bengali, mais citoyens français, réclament une réorganisation financière du budget de la colonie.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'avais pas manqué de communiquer, pour avis, ces desiderata au Gouverneur de nos Etablissements dans l'Inde.

Cet avis du chef de la colonie vient de me parvenir au moment où, par une seconde lettre en date du 27 février dernier, vous avez à nouveau appelé mon attention sur les inconvénients qui résulteraient — pour certains réclameurs, — de la centralisation des budgets de nos cinq établissements de l'Inde.

Dans sa réponse, M. Gerbinis fait remarquer que nos possessions dans l'Inde sont disséminées dans l'immense empire britannique : Chandernagor, au Bengale, Yanaon près de Cocanada, au nord de Madras, Pondichéry et Karikal sur la côte Coromandel, Mahé sur la côte Malabar. Situées à des distances de plus de cent milles les unes des autres, elles n'en constituent pas moins une seule colonie dont les intérêts ont toujours été et sont solidaires. Nos territoires, par leur situation spéciale, ne sont pas, en effet, favorisés de la même façon au point de vue des ressources agricoles, économiques et commerciales. Telles dépendances, dont Mahé et Yanaon, ne sauraient, avec leurs seuls revenus, suffire à leurs dépenses.

Par contre, jouissant d'une situation privilégiée à côté du grand centre anglais de Calcutta, notre Etablissement de Chandernagor a des revenus supérieurs à ses dépenses normales.

Il est à remarquer, ici, que les principales ressources ne proviennent pas de la population de Chandernagor, mais des nombreux Anglais qui viennent du territoire voisin passer leur congé dans la Dépendance et supportent la plus grande partie des impôts indirects.

Quoi qu'il en soit, si la spécialisation des recettes et des dépenses était adoptée, les dépenses du Gouvernement et de l'Administration générale incomberaient aux nouveaux budgets locaux, au prorata de leurs forces contributives ; Mahé et Yanaon qui, à l'heure actuelle, n'ont pas de revenus suffisants, ne pourraient rien payer pour les dépenses générales et n'aligneraient leurs budgets qu'à l'aide de subventions payées par les autres établissements.

On arriverait ainsi à la situation qui est actuellement celle de chaque dépendance dans le Budget voté par le Conseil général de la Colonie, dont la composition est fixée par des actes du pouvoir central.

En divisant le budget ainsi voté et en meltant les dépendances pauvres dans la nécessité d'être secourues par des dépendances plus prospères, des complications ne manqueraient pas de se produire ; des tiraillements parmi nos diverses possessions de l'Inde feraient place à l'esprit d'union et de solidarité qui a prévalu jusqu'ici.

Je dois ajouter, d'ailleurs, que, lorsque les circonstances l'exigent, la Caisse de réserve fournit le contingent nécessaire pour les besoins extraordinaires des dépendances.

C'est ainsi que Chandernagor a bénéficié, dans ces dernières années, de divers prélèvements s'élevant ensemble à 50.000 Rs pour l'exécution des travaux d'extension et de réparation de la canalisation d'eau et de l'usine élévatrice.

En ce qui concerne le Service direct des colis-postaux entre la France et la colonie, ce service est actuellement aussi direct que possible, attendu que les bateaux allant en Indochine déposent les colis à Colombo d'où ils sont dirigés sur nos divers établissements par voie ferrée. Il sera plus direct le jour où sera établie une ligne de bateaux de Marseille à Pondichéry-Calcutta ou Pondichéry-Indochine.

Quant à l'emploi des chèques postaux, il n'est pas compatible avec l'organisation actuelle de la poste dans la colonie. Il pourra être envisagé lorsque sera installé le Service postal, généralisé et spécialisé qui est actuellement à l'étude.

L'affaire Karolyi

Le vœu voté par le Comité Central dans sa séance du 4 février dernier et que nous avons publié (p. 87 et 116), ayant été transmis au président du Conseil, voici la réponse que nous avons reçue le 7 mars :

Par lettre du 23 février, vous m'avez demandé s'il ne serait pas possible d'agir auprès de la Société des Nations pour qu'à l'occasion de l'assistance financière prêtée à la Hongrie, elle intervienne en faveur d'un retour du Gouvernement hongrois aux principes de liberté et de justice qui sont, dites-vous, méconnus par lui.

Vous avez visé particulièrement dans cette lettre les mesures de confiscation prises contre le comte Karolyi. Or, vous savez déjà que, sur l'initiative du Gouvernement français, la Conférence des Ambassadeurs, invoquant une stipulation expresse du traité de Trianon, a élevé à deux reprises des protestations contre le traitement infligé au comte Karolyi. En ce moment même, elle fait examiner par ses juristes les arrêts rendus par la justice hongroise en prévision d'un pourvoi en cassation que le comte Karolyi se propose d'introduire par-devant la Curie hongroise.

Mais si, dans ce cas d'espèce, il a été possible au Gouvernement français de prendre l'initiative que je viens de rappeler, c'est qu'il était armé d'une stipulation formelle inscrite dans le traité de paix. Il ne peut donc échapper, au contraire, que cette base nécessaire lui manquerait pour réclamer de la Société des Nations qu'elle intervienne dans la lutte des par-

tis à l'intérieur de l'Etat hongrois, alors qu'aucune stipulation des traités existants n'autoriserait pareille immixtion.

Coopératives et fonctionnaires

A M. le Ministre de l'Instruction Publique

M. L. Renard, instituteur à Valentigney, et M. M. Ducret, instituteur à Audincourt (Doubs), viennent d'être mis en demeure, sur vos instructions réitérées, de se démettre de leurs fonctions d'administrateur des coopératives locales. Ces deux maîtres se sont démis de leurs fonctions coopératives.

Vous vous êtes appuyé, pour prendre une telle décision, sur une circulaire du 5 août 1922 interdisant au personnel universitaire de participer à la gestion de sociétés financières, industrielles ou commerciales.

Il est de jurisprudence constante que les coopératives ont une personnalité *sui generis* qui les met radicalement en dehors des sociétés visées par ce texte : elles ne sont pas commerciales. Et il est à peine besoin d'ajouter qu'elles ne sont ni industrielles ni financières. Ces modestes groupements ne cherchent pas le profit et ils ne distribuent pas de dividendes : ils se bornent à grouper de petites gens pour lutter, par les achats en commun et par des ventes à prix coûtant, contre la vie progressivement chère.

Bien loin de prescrire de telles unions, c'est à les encourager que devrait tendre le Gouvernement, surtout au moment où il se refuse à accorder des augmentations de traitement aux fonctionnaires. Vous ne vous étonnez donc pas, Monsieur le Ministre, que nous protestions contre une décision qui n'est pas justifiée en droit : les coopératives ne sont pas des entreprises commerciales, qui n'est pas davantage justifiée en fait : les coopératives étant destinées à faire œuvre de pacification sociale.

(Renard Louis, avril 1924.)

La liberté d'opinion des fonctionnaires

Nous avons tenu nos lecteurs au courant de nos démarches en faveur de M. Pivert (Cahiers 1924, p. 140 et 255).

Nous croyons utile de publier la lettre du ministre de l'Instruction publique, en date du 28 avril :

Vous avez bien voulu, par lettre du 10 avril, nous faire connaître les objections que vous élevez contre la réponse que vous avait adressée mon prédécesseur, saisi par vous, au nom de la Ligue des Droits de l'Homme, d'une plainte de M. Pivert, ex-professeur à l'Ecole primaire supérieure de Sens.

J'ai moi-même étudié le dossier de ce fonctionnaire et j'ai acquis la conviction que M. Pivert a eu communication le février 1923, ainsi qu'il l'a reconnu lui-même, de l'intégralité des pièces qui motivaient sa comparution devant le Conseil départemental de l'Yonne.

Les faits en eux-mêmes se présentent avec la plus grande simplicité. Invité par M. l'Inspecteur d'Académie de l'Yonne, à fournir des explications sur certains faits d'apparence politique qui étaient signalés à son encontre et pouvaient, par leur manifestation ardente, prêter à critiques, M. Pivert se refusa vivement, insolemment même, à toute discussion.

De ce fait, et alors que ses opinions politiques n'étaient nullement incriminées, qu'il ne pouvait être question de sanctions basées sur son attitude, quelque militante que fût celle-ci, mais uniquement de conseils de modération extérieure, mon prédécesseur se vit contraint de traduire ce professeur devant la juridiction académique.

A aucun moment, le Conseil n'eut à connaître de faits d'ordre politique, aucun grief de ce genre ne fut articulé contre lui. La seule pièce dont les membres du Conseil eurent à faire état consistait en une demande d'explications de l'Inspecteur d'Académie qui, par elle-même, n'aurait certainement pas été

l'origine de mesures pénales, si elle n'avait été suivie d'un refus net, violent et inconsidéré de M. Pivert de répondre aux questions que lui posait son chef.

N'examinant que ce seul chef d'accusation, le Conseil départemental de l'Yonne estima, conformément à une juridiction constante, qu'il n'appartenait pas à un fonctionnaire, quel qu'il soit, de prétendre n'admettre pour juge de sa conduite que sa propre conscience et de déterminer seul la démarcation nécessaire entre les actes de sa vie professionnelle et de sa vie privée.

Considérant que M. Pivert, par son attitude d'intransigeance, avait commis une faute lourde, le Conseil départemental jugea qu'une sanction s'imposait. Mais, favorablement influencé par les notes que ce professeur avait reçues de son chef, M. l'Inspecteur d'Académie, il se borna à lui infliger une simple réprimande.

Je ne puis donc voir en toute cette affaire, où l'examen du fond dément tout caractère politique, qu'une question d'ordre disciplinaire provoquée par l'attitude incorrecte d'un fonctionnaire et sanctionnée régulièrement par une juridiction académique compétente.

Le 23 mai, nous adressions au ministre de l'Instruction publique la lettre que voici :

C'est seulement pour vous remercier de votre lettre du 28 avril dernier, et pour poser une fois de plus la question de principe, que je me permets de vous répondre en ce qui touche M. Pivert.

La question de principe est celle-ci : appartient-il à une administration universitaire de demander des explications sur tout ou partie des actes, des publications ou des manifestations électorales d'un fonctionnaire, alors qu'il ne s'agit nullement ni d'inconvenance dans la forme, ni de manquement aux devoirs professionnels ?

Vous dites que M. Pivert eut, vis-à-vis de l'Administration, « une attitude d'intransigeance que votre prédécesseur a cru devoir réprimander ». Mais c'est la question par la question.

M. Pivert a réclamé, en termes formels, le droit de ne pas répondre à des questions que l'Administration n'avait pas le droit de lui poser. L'Administration persiste-t-elle à soutenir qu'elle peut exiger d'un fonctionnaire la déclaration qu'il est l'auteur de tels ou tels articles non signés ou signés d'un pseudonyme ? L'Administration persiste-t-elle à trouver inconvenable et inacceptable la réponse de M. Pivert « se refusant vivement, insolemment même, à toute discussion » ?

Il est clair que, s'il a accepté la discussion, il n'a qu'à se soumettre. Ce qu'il soutient est précisément qu'il ne doit aucune explication à l'Administration « sur certains faits d'apparence politique signalés à son encontre et pouvant prêter à la critique », ce sont, Monsieur le Ministre, vos propres expressions.

Tôt ou tard, la question reviendra devant la Chambre nouvelle. Nous attendons avec confiance sa décision.

Les émeutes de Porto-Novo

Nous avons publié (Cahiers 1923, p. 188 et 523) nos interventions auprès du ministre des Colonies à la suite des troubles qui ont eu lieu à Porto-Novo au début de l'année dernière.

Comme nous avions protesté contre le silence que nous opposait le ministre, celui-ci nous a adressé la lettre suivante :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'ai pas perdu de vue les communications successives de la Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Il en est ainsi particulièrement de vos lettres sur les incidents survenus il y a quelques mois à Porto-Novo et sur les actes répréhensibles qui auraient été commis en Afrique Equatoriale. La politique indi-

gène suivie au Dahomey et au Gabon retiennent tout particulièrement mon attention et je puis vous assurer que toutes les mesures sont prises en vue d'éviter à l'avenir toute cause nouvelle de trouble, d'agitation ou de mécontentement dans l'une ou l'autre de ces colonies.

Pour les pupilles de la Nation

Le 31 janvier 1924, nous demandions au ministre de l'Instruction Publique de nous faire connaître les mesures prises ou projetées en vue d'éviter le retour des abus dont avaient été victimes les pupilles de la Nation hébergés à l'établissement des Marmousets des Pins, près des Sables-d'Olonne. (Cahiers 1924, p. 141.)

Le ministre de l'Instruction Publique vient d'adresser à M. F. Buisson la lettre suivante :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par arrêté du 22 novembre 1923, mon prédécesseur a rapporté l'autorisation qui avait été donnée à M. Giberton-Dubreuil de recevoir en garde des pupilles de la Nation.

Les faits qui lui étaient reprochés avaient été quelque peu exagérés et dénaturés mais les enquêtes auxquelles il a été procédé ont donné lieu à des constatations assez graves pour justifier le retrait d'autorisation, d'autant plus que l'on ne saurait se montrer trop exigeant quand il s'agit des pupilles de la nation.

D'autre part, le 22 septembre 1923, l'Office national a adressé à tous les Offices départementaux des instructions relatives au contrôle et à la surveillance qu'ils doivent exercer sur les établissements et les œuvres fonctionnant dans leur département et ayant en garde des pupilles de la nation.

Enfin, la Section permanente de l'Office national a étudié un projet de modifications du décret du 3 juillet 1918 sur la prise en garde des pupilles. Ce projet, ainsi que les mesures à prendre pour la surveillance spéciale des Colonies de vacances en juillet, août et septembre vont être soumis au Conseil Supérieur des pupilles de la nation au cours de la session extraordinaire qu'il tient en ce moment même et qui est presque exclusivement réservée à ces questions.

(Sables-d'Olonne, Pupilles, 17 avril.)

Les écoles en Rhénanie

Le 29 février 1924, la Ligue avait communiqué au Président du Conseil certains renseignements qui lui étaient parvenus, relatifs à la situation des écoles en Allemagne occupée :

Par suite de l'augmentation des contingents français, les locaux scolaires auraient été réquisitionnés pour le logement des troupes et 2.000 écoliers se trouveraient actuellement sans abri.

A cette insuffisance d'immeubles, s'ajouterait le manque de vivres et de charbon qui rend précaire la situation des habitants, à telle enseigne que les instituteurs sont obligés d'aller eux-mêmes demander du pain pour en faire la distribution à leurs élèves.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, de vouloir bien ouvrir une enquête à ce sujet et, si les faits signalés sont reconnus exacts, d'envisager toutes mesures propres à faire cesser cet état de choses contraire au droit des gens.

Nous avons reçu, le 15 mai, les explications que voici :

Les établissements scolaires n'ont été réquisitionnés par les autorités d'occupation qu'à défaut d'autres locaux convenables et après accord avec les autorités allemandes. Dans les territoires de la rive gauche du Rhin, les locaux réquisitionnés ont été, dans la plupart des cas, affectés à l'installation des écoles françaises nécessaires à l'instruction des enfants des fonctionnaires ou militaires français. Dans les territoires situés sur la rive droite, bien que certaines municipalités aient insisté pour que les troupes s'ins-

tallent dans les écoles plutôt que dans d'autres bâtiments municipaux, les autorités militaires ont toujours veillé à ne pas occuper une fraction trop considérable des locaux scolaires.

Le général Degoutte s'est fait rendre compte périodiquement de la situation précise à ce point de vue, et, sans préjudice des mesures transitoires nécessaires, a fait étudier les constructions de casernes définitives partout où de nombreuses écoles avaient dû être occupées.

D'ailleurs, les dimensions des écoles avaient, dans la plupart des cas, été calculées, lors de la construction des bâtiments, en vue d'un accroissement de population non encore réalisé, de telle sorte que l'enseignement n'a non seulement jamais été arrêté en quelque localité que ce soit par manque d'écoles, mais ne paraît même pas avoir été gêné par le manque de place, dans les nombreuses écoles laissées à la disposition des autorités scolaires allemandes.

Si, en ce qui concerne particulièrement Mayence, les autorités allemandes s'étant refusées à envisager la construction d'un nouveau lycée, une certaine compression a dû être opérée, pour permettre le fonctionnement des établissements d'enseignement primaire et secondaire nécessaires à l'éducation des enfants des fonctionnaires français, il n'en est résulté, toutefois, dans les établissements d'enseignement allemand, aucun licenciement d'élèves.

Par ailleurs, les conditions du ravitaillement en vivres sont satisfaisantes et l'information d'après laquelle les instituteurs auraient été « obligés d'aller eux-mêmes demander du pain pour en faire la distribution à leurs élèves », est entièrement dénuée de fondement.

Il n'est, en effet, pas douteux que, si les conditions de vie matérielle d'un grand nombre d'écoliers allemands avait été critique à ce point, les autorités allemandes n'eussent point manqué d'en informer les autorités d'occupation et de solliciter leur intervention, ce qui ne s'est jamais produit.

En ce qui concerne le chauffage des établissements scolaires, aucune difficulté n'a été constatée ou signalée dans l'ensemble des territoires occupés, sauf dans la Tête de Pont de Kehl où, au mois d'octobre 1923, certains établissements scolaires ont dû, par suite d'une insuffisance passagère de combustible, réduire le nombre des heures de cours. La situation normale a d'ailleurs été rétablie dès le mois de janvier dernier.

Le droit syndical des Fonctionnaires

A M. le Ministre de l'Intérieur

Nous sommes informés que les chefs de la Sûreté générale et de la Préfecture de Police font surveiller de la façon la plus étroite les réunions organisées par les fonctionnaires de la police : ils délèguent, aux portes mêmes des salles où se tiennent les réunions corporatives, des surveillants qui, de la façon la moins discrète, nous dirons même la plus provocante, prennent les noms des assistants.

Ceux qui sont ainsi notés sont ensuite l'objet de brimades administratives, sans raisons tirées du service : c'est le fait même de leur présence qui leur est imputée à faute.

Nous protestons contre ces procédés : ils sont vexatoires, inutilement vexatoires, car, vous le pensez bien, ce n'est pas par de tels moyens que l'Administration supérieure brisera le syndicalisme administratif qui est animé, au fond, par une haute pensée d'ordre civique.

Aucune loi, aucun décret, pas même un arrêté, nul texte enfin, si modeste soit-il, n'interdit aux fonctionnaires de la police de se grouper en amicale et de discuter en commun leurs intérêts corporatifs : ce qui n'est pas prohibé ostensiblement ne saurait l'être d'une façon détournée.

C'est un profond regret pour nous d'être si souvent mis dans l'obligation de constater que l'Etat n'admet à aucun degré l'intervention des mœurs démocratiques.

ques dans les Services publics de tout ordre. Il nous semble pourtant que le temps des « gouvernements d'adoration et de mystère », pour parler comme un vieil auteur, est décidément révolu.

(Police, Agents, 15 avril 1924.)

Pour les cheminots de Saintes

A M. le Ministre des Travaux Publics

La Ligue des Droits de l'Homme n'a cessé de se préoccuper de la fermeture des Ateliers du réseau de l'Etat à Saintes, en 1920, et elle considère qu'il est de son devoir de ne pas abandonner l'étude des graves incidents qui ont précédé cette décision.

Cette fermeture à eu lieu, vous en avez gardé le souvenir, nous n'en doutons pas, à la suite des dénonciations d'un de nos collègues, à la tribune, concernant tout à la fois l'attitude sociale des cheminots de l'Etat et leur travail. Jamais les allégations n'ont été vérifiées ; on doit même oser dire que les enquêtes les ont toutes controuvées.

La Section de Saintes de la Ligue des Droits de l'Homme les a examinées. A la suite d'une rigoureuse enquête, elle a cru devoir nous apporter une ferme et précise négation. Sur les précisions que ses délégués leur ont fournies, nos Congrès de 1922 et de 1923 ont voté des motions dont cette lettre est la juste et véhémente expression.

Nous demandons une enquête, mais une enquête contradictoire. Il y a le plus grand intérêt à terminer honorablement l'injuste querelle cherchée à une catégorie de travailleurs dont le zèle professionnel et le loyalisme constitutionnel sont suffisamment connus : ceux qui ont accusé doivent être mis en demeure d'apporter leurs preuves ; ceux qui ont été accusés doivent être mis à même d'apporter leur justification.

Nous avons la certitude que votre appel à vos sentiments de justice et à votre équitable sentiment de la dignité hiérarchique vous feront accueillir favorablement une requête qui n'est inspirée que par l'intérêt du Service. (Saintes, Ateliers, 5 mai 1924.)

Autres Interventions

FINANCES

Droits des Fonctionnaires

Lébé. — M. Lébé, receveur des contributions indirectes du Gers, demeurant à Cazaubon, sollicitait depuis près de deux ans le remboursement de divers frais de déplacement.

Plusieurs lettres de la Ligue signalant le fait au ministre des Finances restant sans réponse, M. Ferdinand Buisson posait au ministre une question écrite. (*Journal Officiel* du 26 novembre 1923).

Le 26 décembre 1923, le ministre répondait en ces termes dans le *Journal Officiel* :

Les frais de déplacement sont remboursés aux employés de contributions indirectes lorsque leur déplacement résulte d'une décision prise dans l'intérêt du service (décret du 15 décembre 1911) ou encore, d'une mesure d'organisation.

Les frais dont le receveur, auquel l'honorable député paraît faire allusion, sollicite le remboursement, lui ont été occasionnés par trois changements de résidence ayant précédé de quelques mois son admission à la retraite. Le premier de ces déplacements résultant d'une mesure d'organisation, l'administration a fait allouer à cet agent la totalité des indemnités auxquelles il pouvait prétendre. Mais les règlements ne permettent pas de tenir compte à cet ancien comptable des dépenses résultant de deux mutations suivantes, celle-ci lui ayant été accordées sur sa demande pour convenances personnelles.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Droits des Fonctionnaires

Roland-Marcel. — Le Comité Central voulait récemment (voir *Cahiers* 1923, p. 569), un ordre du jour dans lequel il protestait contre la nomination de M. Roland-Marcel, chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique, aux fonctions d'administrateur général de la Bibliothèque Nationale et il s'élevait,

à cette occasion, « contre les nominations arbitraires par lesquelles les ministres paient ou rétribuent les services personnels de leurs attachés de cabinet... »

Nous avons appris que deux fonctionnaires de la Bibliothèque Nationale, MM. Lelong et Maranville, archivistes paléographes, ont tenu à se pourvoir au Conseil d'Etat contre cette nomination.

M. Lelong a exposé les raisons qui l'ont fait agir à un rédacteur de *l'Œuvre*. Voici en quels termes notre confrère les a rapportées. (*Œuvre*, 20 janvier 1924) :

Le ministre de l'Instruction publique en nommant son chef de cabinet administrateur général de la Bibliothèque nationale, a commis un excès de pouvoir. Notre pourvoi est donc fondé sur la violation de l'ordonnance qui régit l'Ecole des Chartes, ordonnance d'après laquelle un tiers des emplois vacants dans les bibliothèques de l'Etat doit être réservé aux « Archivistes paléographes », titre officiel, comme vous le savez, des anciens élèves de l'Ecole des Chartes. Or, les décrets qui organisent la Bibliothèque nationale placent les fonctions d'administrateur général parmi ces emplois. Donc, après M. Léopold Delsile, qui était archiviste paléographe, les deux derniers administrateurs qui lui ont succédé, M. Henri Marcel, oncle, je crois de M. Roland-Marcel et M. Homolle, n'étant pas d'anciens élèves de l'Ecole des Chartes, il devait être pourvu à la vacance produite par la mise à la retraite du directeur actuel, par la nomination d'un archiviste paléographe ce que n'est pas M. Roland-Marcel.

Espérons que le Conseil d'Etat, par un arrêt qui fasse jurisprudence, mette un terme à une forme par trop abusive du favoritisme ministériel.

En 1922, M. Triau, mécanicien à Antibes (Alpes-Maritimes), est arrêté arbitrairement, frappé sans motif par le commissaire de police de Vallauris et traduit pour rébellion et outrages devant le tribunal correctionnel, qui reconnaît son innocence. — Le commissaire de Vallauris est révoqué.

Pour voies de faits envers un caporal qui, le premier, l'avait frappé, M. Corbel a été condamné, en 1921, à 5 ans de prison. — Remise de 2 ans.

Arrivé en France avec un passeport visé pour un séjour de deux mois, M. Lopata, ressortissant polonais, et sa femme, née Regina Rosenbaum, sollicitaient un sursis. — Ils l'obtiennent, puis sont admis à résider en France.

Le 22 mai 1921, M. Joseph G..., cité à l'ordre du régiment et réformé avec 85 0/0 d'invalidité, avait été condamné à 5 ans de travaux forcés pour faux et usage de faux. — Le restant de la peine est commuë en prison d'équale durée.

Le 16 juillet 1923, la Ligue protestait contre la détention rigoureuse et trop prolongée du docteur Platon, inculpé dans l'affaire des carnets médicaux de Marseille (*Cahiers* 1923, page 379) et dont l'état de santé réclamait des soins spéciaux. — M. Platon a été mis peu après en liberté provisoire.

M. V..., condamné le 14 janvier 1921 à trois ans de prison pour vol militaire, faux et désertion, avait accompli deux ans de sa peine. La somme détournée est restituée. — Remise de 6 mois.

M. Ardouin, de Vitry (Seine), qui a de lourdes charges et des ressources fort restreintes, sollicitait l'exonération totale des frais causés par l'hospitalisation de sa femme à l'asile de Cadillac. — Il l'obtient.

Réformé tout d'abord avec 100 0/0 d'invalidité en 1919, puis avec 65 0/0 en 1923, M. Barthe ne pouvait toucher sa pension. — Elle lui est payée.

M. Burscheid, qui habite en France depuis l'âge de trois ans, a délaissé la nationalité allemande dès 1890, et s'est engagé volontairement au cours de la guerre, réclamait sans succès la naturalisation française. — Il l'obtient.

M. Georges, ingénieur allemand, avait été condamné à mort par le Conseil de guerre de Mayence pour des actes de sabotage. (*Cahiers* 1923, page 327.) — La peine de mort est commuë en celle des travaux forcés à perpétuité.

AVIS IMPORTANT

En raison de la période des vacances le n° 16 paraîtra probablement à la date du 25 août. Trois numéros seraient publiés dans ce cas en septembre.

ACTIVITÉ DES FÉDÉRATIONS

Les Fédérations et les Sections dont les noms suivent ont protesté contre l'assassinat de Giacomo Matteotti.

Fédérations : Loiret, Pas-de-Calais.

Sections : Batna, Contrats, Firminy, Flize, Grandris, Hyères, Lamastre, La Ciotat, Le Cheylard, Lyon, Mende, Nevers, Noyon, Périgieux, Roquebrune, Sisteron.

Alger.

Juin. — La Fédération tient son congrès annuel à Alger. Le Congrès demande : 1° que l'instruction des filles soit organisée partout où est donnée celle des garçons ; 2° qu'il ne soit plus procédé à des nominations d'Amin et que ceux qui sont en fonctions soient remplacés à l'avenir par voie d'élection ; 3° l'égalité du service militaire pour tous, la suppression des juridictions d'exception et la suppression du code de l'indigène ; 4° que les électeurs des communes mixtes aient les mêmes droits que ceux des communes de plein exercice ; 5° que le Comité Central se rallie à la proposition Soulier, relative à la représentation des indigènes au Parlement.

Aveyron.

Juin. — Congrès fédéral tenu à Rodez sous la présidence de M. Emile Borel, député, délégué du Comité Central.

Dordogne.

6 juillet. — La Fédération tient son congrès à Sarlat, sous la présidence de M. Cuze, président de la Section de Périgieux. Après une très intéressante conférence de M. Bibié, professeur agrégé de droit, sur l'amnistie, la Fédération demande l'amnistie générale s'étendant à toutes les infractions de la justice de guerre et d'après-guerre, à l'exception d'un petit nombre de faits qui, par leur caractère d'extrême gravité, doivent faire l'objet d'examen particuliers et bénéficier, le cas échéant, de la grâce amnistiante. M. Simon traite du vote des femmes. A l'issue du banquet, les congressistes votent une adresse à M. Ferdinand Buisson.

Eure.

29 juin. — Congrès fédéral à Vernon sous la présidence de M. Roger Picard, membre du Comité Central. M. Levasseur parle sur « l'Ecole unique » et M. Pichot sur « la Constitution de 1875 ». Conférence très vivement applaudie de M. Roger Picard sur « la question des monopoles ».

Loiret.

22 juin. — La Fédération, après une brillante conférence du délégué du Comité Central, M. J. Ernest-Charles, émet le vœu : que les procès-verbaux dressés pour délits de pêche ou de chasse soient déferés aux juges de paix et que la législation en vigueur soit révisée dans un sens plus démocratique ; que ce vœu soit transmis pour examen à la Commission de législation de la Chambre. Elle envoie, en outre, son salut fraternel aux prolétariats espagnol et italien.

Pas-de-Calais.

6 juillet. — Les Sections du Pas-de-Calais réorganisent la Fédération. Elles saluent avec joie le redressement républicain commencé le 11 mai et espèrent que la nouvelle Chambre s'inspirera des principes de justice et de liberté contenus dans la « Déclaration des Droits de l'Homme ». Elles demandent : 1° l'amnistie la plus large ; 2° la suppression des conseils de guerre ; 3° l'application immédiate des assurances sociales révisées et étendues ; 4° la révision de la loi sur les accidents du travail ; 5° l'application stricte des lois de laïcité ; 6° la suppression du vote secret pour les élus de suffrage universel. Elles adressent à M. Ferdinand Buisson l'hommage de leur respectueux attachement. Elles espèrent que les forces démocratiques et pacifistes seront assez fortes pour balayer tous les fauteurs de troubles et instaurer enfin une paix définitive en Europe. Elles protestent contre le régime de tyrannie qui déshonore les gouvernants italiens et espagnols.

Seine.

22 juin. — Après avoir entendu M. Neumann, président de la Section de Joinville, la Fédération adresse au Gouvernement russe un télégramme sollicitant la libération et l'autorisation de quitter la Russie pour trois femmes gravement malades en vue de leur permettre de recevoir les soins nécessaires. La Fédération fera connaître, dans une réunion publique, l'attitude du Gouvernement russe.

Seine-Inférieure.

22 juin. — Congrès fédéral à Sotteville-les-Rouen. Le Con-

grès demande : 1° l'extension des pouvoirs du jury et le relèvement des indemnités allouées aux jurés ; 2° pour les fonctionnaires, la liberté d'opinion, la représentation paritaire dans les conseils disciplinaires et l'établissement de dossiers uniques avec pièces cotées sur bordereau, le droit syndical et l'annulation des peines disciplinaires prononcées pour délits d'opinion ; 3° l'amnistie générale ; 4° la suppression des décrets-lois ; 5° la réintégration des cheminots révoqués pour faits de grève ; 6° la suppression de l'art. 10 du Code d'instruction criminelle et des sanctions contre les magistrats coupables d'abus de pouvoir ; 7° l'application de la loi de 8 heures et la suppression des décrets Le Trocquer et Rio.

ACTIVITÉ DES SECTIONS

Abbeville (Somme).

24 mai. — La Section se prononce contre le vote familial.

Abzac (Gironde).

5 juillet. — La Section proteste contre l'établissement d'un champ de tir à longue portée dans les Landes.

Alais (Gard).

4 juillet. — La Section demande l'intervention du Comité Central : 1° pour faire appliquer le projet d'amnistie du Gouvernement à toutes les victimes des conseils de guerre sans distinction et aux ouvriers mineurs expatriés à la suite de grèves et non rentrés en France en 1914 ; d'agir auprès du Gouvernement et des compagnies pour la réintégration des cheminots révoqués pour faits de grève ; pour que le Gouvernement ne pose pas de conditions préalables à la reconnaissance de la République russe, mais use des relations diplomatiques rétablies avec le Gouvernement russe afin d'obtenir une mesure de justice ou de clémence, selon les cas, à l'égard de tous militants socialistes, syndicalistes et anarchistes russes incarcérés pour délits d'opinion ou dissidences de tactique.

Albert (Somme).

26 juin. — La Section envoie ses respectueux hommages à son vénéré président, Ferdinand Buisson. Elle compte sur la probité du Gouvernement actuel pour faire cesser au plus tôt le scandale de la spoliation des sinistrés par la remise à titre de paiements, d'obligations à des cours fictifs.

Anizy-le-Château (Aisne).

22 juin. — La Section émet le vœu qu'une loi ordonnant le transfert des cendres de Jaurès au Panthéon soit votée dans le plus bref délai et que la cérémonie de la translation des cendres de ce grand citoyen soit fixée au 31 juillet 1924, anniversaire de la mort de Jean Jaurès.

Arreau (Hautes-Pyrénées).

Juin. — La Section approuve l'action du Comité Central en faveur de la Société des Nations. Elle félicite le Gouvernement de fonder sur cette Société sa politique extérieure. Elle affirme la nécessité d'instruire le public du rôle et de l'action de cette institution afin de lui assurer l'appui des masses populaires et d'en faire le véritable régulateur de la vie internationale. Elle enregistre avec joie le brillant succès obtenu aux élections législatives par les partisans d'une République orientée vers une politique de justice sociale et de réalisations démocratiques.

Aubagne (Bouches-du-Rhône).

28 juin. — La Section demande l'amnistie la plus large et des mesures de clémence en faveur des condamnés pour délits politiques, pour faits de grève et des condamnés militaires.

Aubenas (Ardèche).

30 mai. — La Section renouvelle ses précédents vœux au sujet de l'amnistie, qu'elle souhaite la plus large possible. Elle demande que tous les sinistrés, sans exception, soient tenus de refaire la déclaration justifiée des dommages subis et que les sommes payées indûment soient restituées et employées à l'achèvement des réparations. Elle émet le vœu que des sanctions très sévères soient prises contre ceux qui auront produit de faux documents pour justifier des dommages. Elle souhaite qu'une conférence internationale établisse que la France ne pourra rembourser ses dettes à l'égard de l'Amérique et de l'Angleterre que jusqu'à concurrence de ce qu'elle recevra de l'Allemagne. Elle demande : 1° qu'on rende à l'Allemagne la libre dis-

position de ses territoires et la libre exploitation de tous ses moyens de production ; 2° qu'on obtienne au préalable de sérieuses garanties pour mettre la France à l'abri d'une nouvelle invasion ; 3° que, si la capacité de l'Allemagne permet d'obtenir d'elle des sommes dépassant la dette internationale de la France, ces sommes soient employées à la diminution des impôts.

Auxerre (Yonne).

6 juillet. — La Section adresse au Comité Central ses condoléances émues à la suite du décès du grand pacifiste d'Estournelles de Constant. Elle émet le vœu que les enfants assistés soient exonérés de la pension alimentaire vis-à-vis de leurs père et mère ou de tous autres ascendants dans le besoin.

Batna (Constantine).

Juin. — La Section, émue par les habitudes de violence et de meurtre qui s'instaurent dans les mœurs politiques des nations européennes, salue la mémoire de Jean Jaurès, Karl Liebknecht, Rosa Luxembour, Erzberger, Kurt Eisner, Rathenau, Matteoli et tous les démocrates d'Europe, assassinés, violentés ou persécutés par les fascismes nationaux. Elle réprovoque le meurtre politique et en général toutes les méthodes de violence dans les luttes des partis et, fidèle à l'esprit de la « Déclaration de 1789 », elle compte sur le respect des Droits de l'Homme, la libre expression des pensées et des opinions et le libre jeu du suffrage universel dans tous les pays pour assurer le triomphe de la démocratie et créer dans chaque nation « un itinéraire reconcié avec elle-même », et dans l'Humanité, libérée des guerres, une ère de paix, de liberté et de fraternité.

Bourg-Saint-Andéol (Ardèche).

29 juin. — La Section demande : 1° la suppression de l'ambassade au Vatican ; 2° l'application des lois sur les congrégations ; 3° la suprématie des pouvoirs civils sur l'élément militaire ; 4° la révision des marchés de guerre ; 5° le vote d'une loi plus large sur les assurances sociales et son application immédiate ; 6° l'amnistie complète des condamnations pour faits politiques ou faits de guerre.

Bressuire (Deux-Sèvres).

19 juin. — La Section invite le Comité Central à réclamer du Gouvernement la pleine lumière sur la vénalité de la presse française en 1912 et 1913. Elle demande que les professeurs de l'enseignement libre soient tenus de présenter les titres universitaires exigés des maîtres des écoles publiques. Elle demande la suppression des moniteurs dépourvus de titres. Elle proteste contre la désorganisation des écoles de hameau par les leçons de catéchisme. Elle demande au Gouvernement d'obtenir une fréquentation plus régulière. Elle émet le vœu que le Groupe parlementaire soit supprimé et que des Commissions de parlementaires ligueurs soient chargées par le Comité Central d'étudier et de défendre à la Chambre les thèses de la Ligue.

Brive (Corrèze).

25 juin. — La Section, après un remarquable exposé de M. René Ribailaud, professeur au Collège, émet le vœu que l'école unique devienne bientôt une réalité, toutes mesures étant prises pour que les frais d'instruction demeurent à la charge de l'Etat et que les sujets capables de tirer profit de l'enseignement soient appelés à en bénéficier.

Chelles (Seine-et-Marne).

Novembre. — La Section demande que la grâce amnistiatrice soit appliquée dans la plus large mesure.

Colmar (Haut-Rhin).

Juillet. — La Section félicite le Gouvernement de sa déclaration relative à l'introduction en Alsace des lois fondamentales de la République. Elle estime : 1° que l'ensemble des lois laïques doit être appliqué à l'Alsace sans délai, dans le même esprit de tolérance et dans les mêmes conditions qu'elles le sont à l'intérieur ; 2° que l'introduction des lois scolaires laïques, en particulier, doit comporter comme à l'intérieur deux étapes : la laïcisation des programmes qui doit être immédiate et la laïcisation du personnel qui doit comporter des délais. Elle demande : 1° que seules soient autorisées en Alsace les Congrégations qui avaient une existence légale à l'armistice et celles qui existent encore à l'intérieur ; 2° que la loi de séparation soit appliquée avec générosité malgré les provocations de certains ministres du culte.

Couéron (Loire-Inférieure).

22 juin. — La Section adopte les termes de l'appel aux élus publié dans les *Cahiers* du 10 juin et fait confiance au Comité Central pour continuer la défense des idées de jus-

tice et de liberté. Elle adresse à son vénéré président M. Ferdinand Buisson, ses sentiments de vive sympathie.

Coutras (Gironde).

21 juin. — La Section salue avec joie l'arrivée au pouvoir des hommes nouveaux élus par le suffrage universel. Elle approuve le projet de loi sur les loyers déposé par M. Levasseur. Elle demande l'amnistie pleine et entière pour les condamnés politiques et militaires et la réintégration des cheminots.

Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

29 juin. — M. Thomazeau, président de la Section, retrace la grande œuvre de d'Estournelles de Constant et salue la mémoire du courageux citoyen. Elle demande au Comité Central d'obtenir : 1° le vote du projet de la Ligue sur l'amnistie ; 2° l'élargissement immédiat de Goldsky et de Marion ; 3° l'augmentation du nombre des bourses d'enseignement en attendant que puissent s'opérer les deux grandes réformes de l'école unique et de la nationalisation de l'enseignement ; 4° la création des conseils disciplinaires à base paritaire ; 5° l'application intégrale des lois laïques et de séparation à l'Alsace-Lorraine ; 6° l'abrogation du projet de loi donnant un mandat de six ans aux députés. Elle exprime sa sympathie à M. Painlevé, membre du Comité Central.

Essigny-le-Petit (Aisne).

4 juillet. — La Section exprime sa respectueuse sympathie à M. F. Buisson et aux membres du Comité Central. Elle demande : 1° une répartition plus équitable des impôts ; 2° la suppression des décrets-lois ; 3° l'amnistie pleine et entière pour MM. Callaux, Malvy, Goldsky et pour tous les condamnés, à l'exception des traitres ; 4° l'abrogation des décrets Bérard et la gratuité de l'enseignement à tous les degrés. Elle salue le retour au Parlement d'une majorité républicaine.

Evreux (Eure).

11 juin. — La Section fait confiance à la majorité de la Chambre pour réaliser l'idéal démocratique. Elle salue la journée du 11 juin comme l'aurore des temps nouveaux impatientement attendus. Elle demande la révision de la Constitution en vue d'assurer à la représentation nationale la prépondérance sur le chef de l'Etat.

Firminy (Loire).

27 juin. — La Section réprovoque toutes manœuvres tendant à asservir les consciences et proclame à nouveau la liberté absolue de l'esprit humain. Elle demande au Comité Central d'insérer dans les *Cahiers* les communications des Sections.

Flize (Ardennes).

22 juin. — La Section souhaite le retour au scrutin d'arrondissement. Elle demande : 1° que le nouveau ministre fasse connaître l'état de nos finances ; 2° que le Comité Central félicite M. Herriot et lui exprime ses vœux pour la réalisation de son programme ; 3° que la loi sur les assurances sociales soit immédiatement votée et appliquée ; 4° que l'école unique soit instituée ; 5° que le service militaire soit réduit à un an ; 6° la réduction de l'impôt sur le salaire avec comme base imposable 12.000 fr. ; 7° le retour au scrutin d'arrondissement.

Guebwiller (Haut-Rhin).

5 juillet. — La Section renouvelle la motion votée par acclamations au Congrès de la Ligue : que soit étendue à l'Alsace le bénéfice des lois fondamentales de la République, afin de mettre un terme à une agitation dangereuse, de nature à compromettre gravement les intérêts du pays.

Lamastre (Ardèche).

21 juin. — La Section s'élève contre le projet de loi qui porterait à 6 ans la durée du mandat législatif et demande la réduction à 6 ans de la durée du mandat sénatorial.

Le Cheylard (Ardèche).

29 juin. — La Section proteste contre la suppression de l'école primaire supérieure de garçons du Cheylard.

Longwy (Meurthe-et-Moselle).

25 mai. — La Section souhaite le retour au mode du scrutin d'arrondissement, à défaut de la proportionnelle intégrale.

Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

Juillet. — La Section exprime sa sympathie à M. Ferdinand Buisson et regrette la mort de M. d'Estournelles de

Constant. Elle demande l'envoi en Meurthe-et-Moselle de fonctionnaires républicains.

Lyon (Rhône).

26 juin. — La Section demande l'élargissement du projet gouvernemental d'amnistie et l'abrogation de l'article 414 du Code pénal et des lois d'exception sur les menées anarchistes. Elle souhaite la bienvenue aux délégués de la paix, au Congrès mondial pour la Société des Nations. Elle salue les délégués allemands, indice précieux de la prochaine cessation des haines et de la réconciliation des peuples. Elle exprime l'espoir que, grâce à la persévérance et au dévouement de toutes les vaillantes Associations qui luttent pour la Société des Nations, l'idéal de justice et de paix, qui est celui de la Ligue des Droits de l'Homme, finira par régner entre les hommes.

Marans (Charente-Inférieure).

28 juin. — La Section exprime sa sympathie à M. Ferdinand Buisson. Elle salue avec joie la victoire républicaine du 11 mai. Elle demande : 1° l'amnistie ; 2° la réintégration des cheminots révoqués ; 3° l'établissement d'un impôt sur la fortune acquise ; 4° la suppression de l'ambassade au Vatican ; 5° la suppression de l'impôt sur le salaire et sur le chiffre d'affaires. Elle vote une somme de 30 francs pour l'attribution de prix aux écoles laïques.

Maubourguet (Hautes-Pyrénées).

3 juillet. — La Section demande : 1° que le Gouvernement subventionne largement les laboratoires et organise plus efficacement la lutte contre le cancer et la tuberculose ; 2° que les pensions militaires soient révisées ; 3° que l'impôt sur le revenu soit strictement appliqué ; 4° que toutes les évasions fiscales soient sévèrement réprimées ; 5° que les programmes d'enseignement primaire soient révisés et que l'instruction civique reprenne la place qui lui est due ; 6° que le Gouvernement applique intégralement les lois de laïcité et de séparation.

Mende (Lozère).

21 juin. — Causerie de M. Bessieux, répétiteur au Collège, sur « M. Millerand et la Constitution ».

Munster (Haut-Rhin).

9 juillet. — La Section félicite le Gouvernement de sa déclaration relative à l'introduction en Alsace des lois fondamentales de la République. Elle estime que ces lois doivent être appliquées telles qu'elles sont en vigueur à l'intérieur et sans restriction.

Narbonne (Aude).

19 mai. — La Section demande : 1° la réintégration des cheminots et la reconnaissance de leurs droits en matière de retraite ; 2° l'amnistie totale. Elle demande au Comité Central d'intensifier son action auprès des Pouvoirs publics et du Parlement afin que les affaires qui lui sont signalées soient réglées selon l'équité et la justice.

Nevers (Nièvre).

21 juin. — La Section demande : 1° la justice fiscale par le dégrèvement des travailleurs ; 2° la réorganisation des monopoles d'Etat ; 3° le vote d'une loi d'assurances sociales ; 4° l'amnistie intégrale et la réintégration des cheminots révoqués ; 5° la suppression de l'ambassade au Vatican ; 6° l'établissement de l'école unique accessible à tous les degrés ; 7° l'établissement du scrutin de liste régional avec la proportionnelle intégrale ; 8° la diminution des charges militaires par l'organisation de la nation armée ; 9° la suppression des conseils de guerre ; 10° la suppression de la diplomatie secrète ; 11° la suppression du salariat ; 12° l'élargissement des pouvoirs de la Société des Nations.

Noyon (Oise).

29 juin. — La Section demande : 1° l'application loyale des lois sociales et des lois sur les congrégations enseignantes ; 2° l'amnistie pleine et entière ; 3° l'école unique ; 4° le droit syndical pour les fonctionnaires ; 5° la suppression des conseils de guerre et la mise en accusation des chefs coupables.

Paris (V^e).

7 juin. — La Section demande au Comité Central : 1° d'étudier la situation faite dans les Indes françaises aux citoyens de caste inférieure ; 2° d'intensifier sa campagne antifasciste ; 3° d'intervenir auprès du Gouvernement bulgare pour faire cesser en Bulgarie les meurtres politiques et les actes de brigandages dont sont victimes les Israélites. Elle demande que le projet de loi Buisson-Tournade sur l'instruction des sourds-muets voté à la Chambre le 22 mars 1910 soit enfin discuté par le Sénat.

Paris (IX^e).

Juillet. — La Section vote un crédit de 275 francs pour l'attribution d'un livret de caisse d'épargne de 25 francs à l'élève de la classe supérieure de chacune des onze écoles primaires de l'arrondissement qui aura écrit le meilleur devoir sur la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ». La Section, après entente avec l'Administration académique, fait distribuer 400 exemplaires de la « Déclaration des Droits de l'Homme » aux élèves des écoles qui prendront part au concours.

Paris (XI^e).

24 juin. — La Section demande : 1° que le Comité Central continue son action dans l'affaire Gonsard et les affaires similaires ; 2° que des sanctions soient prises contre les auteurs de fusillades d'innocents exécutés pour l'exemple ; 3° que toutes les Sections de France appuient ces vœux. Elle demande la suppression des passeports. Elle flétrit le Gouvernement roumain pour les tortures infligées aux prisonniers politiques et réprovoque les crimes politiques des fascistes italiens. Elle proteste contre l'établissement d'un champ de tir dans les Landes.

Philippeville (Constantine).

Juin. — La Section se réjouit du succès du Bloc des Gauches. Elle espère que les travaux des nouveaux élus seront imprégnés du plus pur esprit de laïcité, de paix et de progrès social. Elle demande que la loi du 15 avril 24 sur la détention des armes et des munitions de guerre par les indigènes soit rendue applicable aux délinquants européens et que l'article 463 du Code pénal sur les circonstances atténuantes soit applicable à ce délit. Elle adresse à M. F. Buisson l'expression de son inaltérable attachement.

Rocroi (Ardennes).

6 juillet. — La Section organise une réunion à Rimegné. L'assemblée salue la victoire démocratique du 11 mai. Elle adresse au Comité Central ses condoléances à l'occasion de la mort de M. d'Estournelle de Constant.

Roquebrune (Var).

21 juin. — La Section demande une enquête sur l'affaire Gonsard et sur l'internement arbitraire du jeune Venazzo.

Roubaix (Nord).

25 juin. — M. Lefebvre, président, fait une conférence très applaudie sur « Le devoir démocratique ». La Section émet le vœu que les forces démocratiques restent unies et poursuivent la réalisation de leur programme. Elle demande : 1° l'établissement d'un impôt sur la richesse acquise ; 2° l'égalité de tous devant l'instruction ; 3° l'amnistie la plus large ; 4° l'application stricte des lois sur les congrégations et l'abrogation de la circulaire d'août 1914. Elle fait confiance à la Société des Nations pour assurer la paix de l'Europe et du monde.

Sceaux (Seine).

11 juin. — La Section approuve le principe d'un Groupe parlementaire de la Ligue.

2 juillet. — La Section, après avoir examiné la question de l'école unique, demande une large extension du nombre des bourses, leur attribution d'après le classement du concours sans aucune autre considération et le renforcement des examens de passage.

Sedan (Ardennes).

1^{er} juin. — La Section demande aux pouvoirs compétents d'arrêter le remembrement opéré dans des conditions arbitraires, de ne l'autoriser que dans des régions où il est appelé à développer le rendement agricole, de faire cesser cette situation déplorable du propriétaire qui, ayant déposé un recours devant le Conseil d'Etat se voit, malgré la décision préfectorale, privé de son bien par une simple ordonnance de référé avant même que la juridiction saisie ait rendu son arrêt. Elle émet le vœu que toute sanction disciplinaire frappant un fonctionnaire ou magistrat soit rendue publique.

Sisteron (Basses-Alpes).

27 juin. — La Section demande la suppression du Groupe parlementaire de la Ligue.

9 juillet. — La Section organise un banquet pour fêter le 26^e anniversaire de la Ligue. Elle demande au Comité Central de protester contre les procédés employés par le ministre de la Guerre dans l'affaire Petit.

Strasbourg (Bas-Rhin).

10 juillet. — La Section compte sur l'énergie du Gouvernement pour introduire le plus rapidement possible en Alsace l'ensemble de la législation française et en particu-

lier les lois laïques demandées par la majorité de la population. Elle espère que le Gouvernement ne se laissera pas intimider par la campagne de calomnies menée par quelques journaux de la minorité.

Saint-André (Eure).

4 juillet. — La Section accueille chaleureusement « l'Appel aux élus », publié dans les *Cahiers*, et fait confiance au Comité Central pour travailler à l'œuvre de redressement si nécessaire après la politique du Bloc National.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

6 juillet. — La Section demande la réintégration de tous les fonctionnaires et principalement des cheminots et la stricte application des lois de laïcité.

Saint-Laurent (Jura).

1^{er} juin. — Conférence de M. Klemczynski, délégué du Comité Central. La Section demande : 1° la démocratisation du système fiscal par la suppression des impôts de consommation, l'établissement d'impôts sur la fortune acquise et, au besoin, par la conscription des fortunes ; 2° la démocratisation du code militaire, la suppression des conseils de guerre en temps de paix, la suppression des bagnes d'Afrique et des travaux publics ; 3° la démocratisation de l'enseignement par l'établissement de l'école unique et gratuite à tous les degrés ; 4° la démocratisation diplomatique par la suppression des diplomates secrets et le contrôle du peuple dans le fonctionnement d'un organe de juridiction internationale propre à arbitrer les conflits entre les nations et à désarmer les haines entre les peuples.

Saint-Martin-Vesudie (Alpes-Maritimes).

21 juin. — La Section salue avec joie la victoire républicaine du 11 mai. Elle demande : 1° que les pouvoirs civils aient la suprématie absolue sur les éléments militaires et cléricaux ; 2° que les droits des fonctionnaires soient respectés ; 3° que les impôts soient plus équitablement répartis ; 4° que les décrets-lois et le double décime soient abrogés.

Saint-Omer (Pas-de-Calais).

5 juillet. — Après une causerie de M. Mercadier, professeur au lycée de Saint-Omer, sur l'école laïque et les patronages laïques, la Section exprime à M. Ferdinand Buisson ainsi qu'à tous ses collaborateurs, sa respectueuse sympathie. Elle salue avec joie la victoire républicaine du 11 mai et espère que la nouvelle législature saura appliquer et faire respecter la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ». Elle approuve sans réserve « l'Appel aux élus » et invite le Comité Central à le publier sous forme de tracts. Elle adresse à la famille d'Estournelles de Constant et au Comité Central ses condoléances émues à l'occasion de la mort du grand pacifiste. Elle demande : 1° l'application immédiate de la loi sur les assurances sociales ; 2° la réintégration des cheminots et des fonctionnaires révoqués pour délit d'opinion et faits de grève ; 3° la reconnaissance immédiate de la Russie soviétique ; 4° l'institution de l'école unique, gratuite à tous les degrés, et, en attendant la réalisation de cette réforme, le rétablissement de l'école laïque partout où la réaction l'a supprimée ; 5° l'application stricte de l'article 4 de la loi du 28 mars 1882 sur la fréquentation scolaire.

Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales).

14 juin. — La Section demande l'affichage obligatoire de la « Déclaration des Droits de l'Homme » dans les écoles et les mairies de France. Elle proteste contre la déportation d'Unamuno et réclame la libération d'Acher.

Tulle (Corrèze).

25 juin. — La Section demande : 1° une enquête sur les accusations portées contre certaines hautes personnalités politiques qui, pour des fins électorales auraient tenté de peser sur le marché des changes ; 2° les sanctions politiques, administratives et pénales que comporteraient ces accusations, si elles étaient fondées. Elle demande au nouveau Parlement : 1° les réformes attendues par la démocratie ; 2° une politique étrangère qui réalise au grand jour et en accord avec la Société des Nations l'entente et la coopération internationales. Elle émet le vœu : 1° que les grandes firmes industrielles et financières soient contrôlées et ne forment plus une minorité souveraine dans l'Etat ; 2° que les mesures de réaction prises par le Bloc National soient abrogées ; 3° que toutes les bonnes volontés travaillent à rétablir l'esprit d'ordre, de droiture et de justice ; 4° qu'aucun Français et qu'aucune Française ne se désintéressent des affaires publiques. Elle compte sur les nouveaux élus républicains pour rétablir la paix et la prospérité.

Tourcoing (Nord).

14 juillet. — Après une remarquable conférence de M. Al-

bert Inghels sur les scandales des dommages de guerre, la Section félicite M. Inghels de la campagne admirable qu'il a poursuivie avec une infatigable ténacité. Elle adjure le ministre des Régions libérées de poursuivre la restitution des sommes indûment perçues à titre de dommages de guerre et la révision des dossiers comportant attribution d'une somme supérieure à cent mille francs. Elle le prie de faire annuler les marchés frauduleusement conclus et de châtier les bénéficiaires de ces manœuvres malhonnêtes. Elle émet le vœu que les sommes encore dues aux petits et aux moyens sinistrés soient promptement et intégralement réglées. Elle demande une remise de peine en faveur du condamné Castagna.

Valenciennes (Nord).

Juillet. — La Section se réjouit de la victoire démocratique du 11 mai qui permettra la réalisation immédiate de l'amnistie, la réintégration des fonctionnaires et des cheminots révoqués et l'instauration définitive de la paix entre les peuples. Elle adresse ses plus vives sympathies à MM. Caillaux et Malvy et souhaite pour eux de promptes et légitimes réparations. Elle salue M. Ferdinand Buisson et l'assure de son dévouement.

Vierzon (Cher).

21 mai — La Section demande l'amnistie intégrale pour tous les délits d'opinion et les peines disciplinaires encourues par les fonctionnaires, pour toutes les condamnations prononcées par les conseils de guerre, pour tous les petits commerçants victimes d'un fisc indulgent aux gros fraudeurs. Elle réclame : 1° l'application des lois de laïcité et la suppression de l'ambassade au Vatican ; 2° la discussion des projets de réforme de l'enseignement opposés aux décrets Bérard ; 3° la réintégration des cheminots révoqués pour faits de grève. Elle émet le vœu qu'à l'occasion des accidents de chemins de fer, il n'y ait plus d'arrestations arbitraires d'employés destinées à couvrir de hautes responsabilités.

Vincennes (Seine).

4 juin. — La Section proteste contre les agissements de la Ligue Maritime dans les écoles et demande, au cas où cette propagande continuerait, que la Ligue des Droits de l'Homme l'imite pour préparer les enfants à leurs devoirs de citoyens.

Situation Mensuelle

Sections installées

- 2 juin 1924. — Crépy-en-Valois (Oise), président : M. VASSAL.
 3 juin 1924. — La Tremblade (Charente-Inférieure), président : M. DESPLANDS.
 4 juin 1924. — La Bazouche-Gouët (Eure-et-Loir), président : M. MIRROU.
 7 juin 1924. — Amboise (Indre-et-Loire), président : M. PINASSEAU.
 7 juin 1924. — Beaulieu (Corrèze), président : M. MARCOU.
 7 juin 1924. — Cercoux (Charente-Inférieure), président : M. KLÉBER HÉRAUD.
 11 juin 1924. — Pionsat (Puy-de-Dôme), président : M. TRAUCHESSE.
 11 juin 1924. — Charly (Aisne), président : M. BILLARD.
 11 juin 1924. — Albert (Somme), président : M. PEUVIUX.
 17 juin 1924. — Saint-Gratien (Seine-et-Oise), président : M. PRUGNIER.
 17 juin 1924. — Coblenz (Allemagne), président : M. LOU-CHART.
 18 juin 1924. — Tébourba (Tunisie), président : M. HASSINE BEN JUIGA.
 21 juin 1924. — Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales), président : M. DELCLOS.
 21 juin 1924. — Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), président : M. ABOUT.
 21 juin 1924. — Foncine-le-Haut (Jura), président : M. MERMET.
 24 juin 1924. — Cornus (Aveyron), président : M. SOUVOUR.
 24 juin 1924. — Mouy (Oise), président : M. AVINN.
 24 juin 1924. — Louvigné-du-Desert (Ille-et-Vilaine), président : M. PARN.
 24 juin 1924. — Sidi-Bel-Abbès (Oran), président : M. CARRON.
 26 juin 1924. — Mayence (Allemagne), président : M. AUBERT.
 27 juin 1924. — Villefranche-de-Longchapt (Dordogne), président : M. CONOUD.
 30 juin 1924. — Essigny-le-Petit (Aisne), président : M. ROLET.

Section dissoute

1924. — Saint-Waast-les-Mello (Oise).

Memento Bibliographique

Nous n'avons pas l'habitude, à la Ligue, de louer les gens en place, ni ceux qui l'ont été ou qui vont l'être. Nous ne faisons qu'une exception : c'est dans ce *Memento* et pour les bons écrivains.

Or, c'en est un que M. Louis BARTHOU. Il connaît le sens des mots, la valeur qu'ils prennent quand on les met au bon endroit, la puissance qu'y ajoutent le nombre et le rythme.

Dans son petit livre *Le Politique*, il ne nous révèle point un système nouveau du monde; il n'apprend rien aux initiés; il nous guide aimablement, précieusement, dans les couloirs du Palais-Bourbon, dans les coulisses des ministères, nous dévoile et démonte avec une minutie amusée les petits secrets de nos orateurs. Il s'ingénie à attraper la manière de La Bruyère, mais c'est un La Bruyère au crayon tendre, qui s'applique à flatter ses modèles. Il n'y a qu'un homme dont il dise du mal; encore est-ce quelqu'un qui, dans les débats de demain, sera bien empêché de lui refuser la confiance : M. Ribot, qui est mort. (Hachette.)

Nul n'a oublié le nom de M. Bouchardon qui, comme capitaine, a dirigé l'instruction des grandes « affaires » de guerre, et en particulier de l'affaire du *Bonnet Rouge* et de l'affaire Caillaux.

Redevenu civil, M. Bouchardon continue. Après s'être acharné sur des vivants, il s'attaque aujourd'hui à des morts. Il requiert, en effet, contre Mme Lafarge, condamnée à la peine capitale par le jury de la Corrèze, le 19 septembre 1841.

On sait que la célèbre empoisonneuse du Glandier a suscité quelques chevaliers qui, à cette heure encore, proclament son innocence et s'ingénient à la faire juridiquement reconnaître par la Cour de Cassation. Citons, par exemple, notre collègue, M. Louis Martin, sénateur du Var.

A cette innocence, M. Bouchardon, naturellement, ne croit pas. Et il donne ses raisons dans une étude ordonnée, nourrie, troublante. (Albin Michel, 6 fr. 75.)

Les journaux ont annoncé le livre de Jean GOLDSKY : *En prison, roman contemporain*, histoire d'une méprise judiciaire qui conduit en prison un viveur. Et Goldsky dénonce, flétrit les tares d'un système pénitentiaire qui corrompt au lieu de relever.

Ce qui est surprenant et émouvant, c'est que ce livre a été écrit à Clairvaux et à Saint-Martin-de-Ré, et qu'après 7 ans de la captivité la plus déprimante, il conserve un ton de haute sérénité et renferme des pages de jeune allégresse. L'héroïsme, le voilà. (Flammarion, 7 fr. 50.) — H. G.

Il est permis d'espérer que la nouvelle législation dotera notre pays d'un système complet d'assurances sociales. Dès à présent, on peut évaluer le coût et la portée d'une pareille législation en lisant *les prévisions statistiques et financières des assurances sociales*, ouvrage remarquable par sa valeur scientifique, dû au spécialiste éprouvé qu'est M. Jacques-Perdinand DREYFUS (Alean, 1923, 25 francs).

Les théories monétaires du professeur CASSEL, formulées avec talent par leur auteur et discutées dans le monde entier sont développées dans le livre traduit par M. Lachapelle, sous le titre : *La monnaie et le change* après 1914 (Giard, 1923, 25 francs). On y trouvera notamment exposée tout au long la doctrine de la parité des pouvoirs d'achat, comme explication du phénomène des changes. — R. P.

La Pauvreté et ses Cercles Vicieux, par le Docteur J.-B. HURRY, Paris, les Presses Universitaires, 49, boulevard Saint-Michel. — Dans ce livre, édition française d'un ouvrage anglais, l'auteur démontre, d'une manière originale et saisissante, que la pauvreté engendre des conséquences qui, par une sorte de fatalité cyclique, consolident et aggravent la misère.

Le pauvre se loge mal, se nourrit mal, s'habille mal; il en résulte qu'il est plus exposé à la maladie que le riche, par conséquent au chômage qui augmente sa misère : voilà un cercle vicieux. Déprimé, tourmenté, le misérable succombe aisément à la tentation de l'alcool; et le voilà rejeté à une misère plus aigre encore : autre cercle.

Mais il ne suffit pas de constater ces cercles vicieux, sorte de fatalité sociale de la misère, il faut les rompre. Le docteur Hurry indique comment s'y prendre, avec des vues d'ensemble. Son livre, documenté, logique et généreux, intéressera tous ceux qui portent attention à la cause des malheureux et au problème complexe du paupérisme. — A. C.

LIVRES REÇUS

- Bibliothèque financière**, 24, rue Feydeau :
FAVRE : *La bourse clairement expliquée*, 10 fr.
- Bureau interparlementaire**, 13, rue Laborde :
Compte rendu de la XXI^e conférence tenue à Copenhague du 15 au 17 août 1923.
Conférence internationale du travail, 5^e session. Informations sociales, 0 fr. 80.
Compte rendu de la XX^e conférence, tenue à Vienne du 28 au 30 août 1922.
- Golin**, 103, boulevard Saint-Michel :
ALEXINSKY : *Du tsarisme au communisme*, 8 francs.
- Grés**, 21, rue Hautefeuille :
EWERS : *L'apprenti sorcier*, 6 francs.
G. PONSOT : *L'écuyer d'enfer*, 7 fr.
- Delpuech**, 51, rue de Babylone :
F. LOP : *Une fédération des peuples*, 3 fr.
Le procès de la Société des Nations, 2 fr. 50.
- Doin**, 8, place de l'Odéon :
REGNIER : *L'ouvrier agricole*, 10 fr.
- Editions A. Chaniel**, 1, rue des Italiens :
PERNOTTE : *L'homme moderne*, 6 fr. 75.
- Fasquelle**, 11, rue de Grenelle :
J. ROSTAND : *Deux angeoises; La Mort, l'Amour*, 6 fr. 75.
- Figuère**, 17, rue Campagne-Prémière :
BERTHAUD : *Deux discours de M. Millerand*, 0 fr. 80.
DELEWSKY : *Antagonismes sociaux et antagonismes prolétariens*, 30 fr.
- Giard**, 16, rue Soufflot :
BAUDELAIRE : *Les meilleurs contes d'Edgard Poe*, 4 fr. 50.
ABBE PREVOST : *Manon Lescaut*, 5 fr. 50.
- Godde**, 27, place Dauphine :
L. HAAS : *La limitation des prix des baux à loyer et le droit à la prorogation*.
- Grasset**, 61, rue des Saints-Pères :
B. GRACIAU : *L'Homme à cour*, 7 fr. 50.
- Humanité**, 120, rue Lafayette :
DOMMANGER : *Blanqui*, 2 fr. 50.
KARL MARX : *La Genèse du capital*, 2 fr. 50.
MONATTE : *Les Commissions syndicales*, 0 fr. 25.
TROTSKY : *Jean Jaurès*, 0 fr. 25.
ENGELS : *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, 2 fr. 50.
- Lethielloux**, 10, rue Cassette :
FACCHINETTI : *Soyez joyeux*, 7 fr. 50.
- Nelson**, 189, rue Saint-Jacques :
ANATOLE FRANCE : *Sur la pierre blanche*, 4 fr. 50.
- Nourry**, 62, rue des Ecoles :
A. LOISY : *La morale humaine*, 7 fr. 50.
DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE : *Essai sur la pensée religieuse d'Auguste Comte*.
- Payot**, 101, boulevard Saint-Germain :
Les grands hommes de France; La Philosophie de Théophile Ribot.
- Plon-Nourrit**, 8, rue Garancière :
KARL ROSNER : *Der König*, 7 fr.
- Rousseau**, 14, rue Soufflot :
RACT : *Les sociétés anonymes*, 25 fr.

Adresse Télégraphique : DROITHOM-PARIS

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

CHÈQUES POSTAUX : C/O 21.825. PARIS

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourse
117, Rue Réaumur
PARIS